



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2021**

Sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry PRIEUR, Mme Nathalie SUPPLY, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Marie ARNOULT, M. José BONY, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PEGEOT, Mme Josette GUERLAIS, Mme Marie-France HUREAU, M. Sylvain GILLET, Mme Mélanie THOMAS, M. Guillaume HELLOCO, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, M. Denis CHARBONNIER, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Alain OFFROY, Mme Elisabeth JOURDAIN, M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI.

Absents Excusés : M. Marc LÉONARD a donné pouvoir à M. Thierry PRIEUR, Mme Régine MALASSIGNÉ a donné pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Rémi LEVEAU a donné pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE a donné pouvoir à M. Brice RAVIER.

Secrétaire de Séance : Madame Mélanie THOMAS

Le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, le 25 mars 2021, s'est assemblé à l'Ensemble Sportif Claude Ménard, rue du Clos des Gardes, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

M. BOUTARD : Et bien mes chers collègues, bonsoir à tous et à toutes. Nous allons pour commencer ce conseil essayer de profiter du ciel bleu et des annonces du Président de la République qui, à mon avis, ne vont pas être très très positives. En tout cas espérons qu'elles puissent l'être. Nous allons d'abord nommer un secrétaire de séance. Est-ce que Mélanie THOMAS est d'accord ? Mais bien sûr.

Je vais vous donner la lecture des pouvoirs. Madame Marie-France HUREAU donne pouvoir à Jacqueline MOUSSET jusqu'à son arrivée, Madame Régine MALASSIGNÉ me donne pouvoir, Monsieur Marc LÉONARD donne pouvoir à Thierry PRIEUR, Monsieur Claude VERNE donne pouvoir à Monsieur Brice RAVIER et Monsieur Rémi LEVEAU donne pouvoir à Madame Evelyne LAUNAY.

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque ?

Je vais donc passer à la délibération numéro 1 qui est l'adoption du procès-verbal de la séance du 24 février 2021. Je n'ai reçu aucune remarque. En avez-vous ?

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Adoption du procès-verbal de la séance du 24 février 2021

Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que les procès-verbaux des précédentes séances du Conseil Municipal sont approuvés et signés lors de l'une des séances suivantes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 24 février 2021,
- Et de le signer.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

DÉBAT

M. BOUTARD : On va vous donner un micro Madame LAUNAY parce que nous sommes en direct sur le Face Book Drive. C'est le Leclerc Drive et le Face Book Live. C'est mieux. Oui Evelyne LAUNAY.

Mme LAUNAY : Juste une remarque je suis notée dans les présents et dans les absents excusés alors que j'avais donné un pouvoir.

M. BOUTARD : Vous êtes notée dans les présents. Très bien, alors qu'effectivement il y avait un pouvoir à Madame GAUDRON.

Mme LAUNAY : C'est ça.

M. BOUTARD : Alors merci nous allons faire la modification. Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autre remarque. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. BOUTARD : Délibération numéro 2 sur les Affaires Générales. Intégration dans le domaine communal des parcelles AK 733 et AK 735 au 92 rue Saint-Denis. Je laisse la parole à Jacqueline MOUSSET.

Madame MOUSSET donne lecture du rapport :

Vu l'article L.141-3 du code de la voirie routière,

Considérant que la Ville d'Amboise a été saisie en 1993 par les propriétaires de la maison sise 92 rue Saint-Denis afin que soit régularisé l'alignement de leur parcelle.

En effet, et comme le montrent les actuels relevés cadastraux, il existait un bâtiment qui formait ladite parcelle. Or ce bâtiment a été détruit et l'actuel trottoir passe désormais sur ce morceau de parcelle, sans que le cadastre n'ait été mis à jour.

Le cabinet de Géomètres Géoplus situé 13 rue du Cardinal George d'Amboise 37400 AMBOISE, a été saisi par les propriétaires afin d'établir un alignement et une création parcellaire en vue, par la suite, de son intégration dans le domaine public.

Les parcelles AK 733 pour une surface de 10ca et AK 735 pour une surface de 7ca ont été créées.

Il convient désormais, pour la Ville d'Amboise, d'intégrer ces parcelles dans le domaine public.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 23 mars 2021.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

**Intégration dans le domaine public communal des parcelles n° AK 733 et AK 735
92 rue Saint Denis**

Vu l'article L.141-3 du code de la voirie routière,

Considérant que la Ville d'Amboise a été saisie en 1993 par les propriétaires de la maison sise 92 rue Saint-Denis afin que soit régularisé l'alignement de leur parcelle.

En effet, et comme le montrent les actuels relevés cadastraux, il existait un bâtiment qui formait ladite parcelle. Or ce bâtiment a été détruit et l'actuel trottoir passe désormais sur ce morceau de parcelle, sans que le cadastre n'ait été mis à jour.

Le cabinet de Géomètres Géoplus situé 13 rue du Cardinal George d'Amboise 37400 AMBOISE, a été saisi par les propriétaires afin d'établir un alignement et une création parcellaire en vue, par la suite, de son intégration dans le domaine public.

Les parcelles AK 733 pour une surface de 10ca et AK 735 pour une surface de 7ca ont été créées.

Il convient désormais, pour la Ville d'Amboise, d'intégrer ces parcelles dans le domaine public.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 23 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- ♦ D'intégrer la parcelle AK 733 pour une contenance de 10ca et la parcelle AK 735 pour une contenance de 7ca dans le domaine public.
- ♦ D'indemniser les propriétaires à hauteur de 100 (cent) euros pour les frais qui ont été engagés pour la division parcellaire et le bornage.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

DÉBAT

M. BOUTARD : Mes chers collègues y-a-t-il des questions ? Nous sommes toujours dans la régularisation des parcelles comme sur le dernier Conseil Municipal. Des remarques ? Puisqu'il n'y en a pas je vais donc vous proposer d'intégrer la parcelle AK 733 pour une contenance de 10ca et la parcelle AK 735 pour une contenance de 7ca dans le domaine public et d'indemniser les propriétaires à hauteur de 100 euros pour les frais qui ont été engagés pour la division parcellaire

et le bornage. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci de ce vote à l'unanimité.

M. BOUTARD : Délibération numéro 3 sur la voirie au Bassin des Ormeaux. Convention de fouilles archéologiques avec l'INRAP. Et la parole est à Jacqueline MOUSSET.

Madame MOUSSET donne lecture du rapport :

Vu le livre V du Code de l'Urbanisme, et notamment ses article L.523-7, R. 523-24 à R. 523-38, R. 523-60 à R.523-68 et R. 545-24 et suivants,

Vu le Titre II du Livre V du Code du Patrimoine, tel que modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et le décret n°2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre-Val de Loire du 22 octobre 2020 prescrivant le présent diagnostic d'archéologie préventive et qui précise, en particulier, la qualification du responsable scientifique de l'opération, notifié à l'aménageur et aux opérateurs potentiels dont l'Inrap le 27 octobre 2020,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre-Val de Loire du 8 décembre 2020 attribuant le présent diagnostic d'archéologie préventive à l'Inrap en qualité d'opérateur compétent, notifié à l'Inrap et à l'aménageur le 14 décembre 2020,

Vu la décision du Préfet de la Région Centre-Val de Loire du 9 mars 2021 approuvant le projet d'intervention,

Pour cela, il est nécessaire par l'intermédiaire d'une convention de définir les modalités de réalisation par l'Institut national de recherches archéologiques préventives de l'opération de diagnostic ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de cette opération.

L'opération d'archéologie préventive, objet de la présente convention est constituée des travaux de diagnostic (phase de terrain et phase d'étude aux fins d'élaboration du rapport de diagnostic) décrits dans le projet scientifique d'intervention en annexe 1.

La Ville d'AMBOISE s'engage à ce que l'emprise prescrite soit piquetée de façon visible et que les voies d'accès soient librement utilisables par l'Inrap.

La Ville d'AMBOISE s'engage à mettre le terrain à la disposition de l'Inrap dans des conditions permettant d'effectuer l'opération archéologique, telles qu'elles sont précisées à l'article 2, au plus tôt le 18 mai 2021.

La localisation de l'emprise du diagnostic, qui est définie par l'arrêté de prescription, est présentée en annexe 2 avec le plan correspondant qui a été fourni ou validé par le service de l'Etat ayant prescrit le diagnostic.

La Ville d'AMBOISE fera son affaire de toutes les questions liées à l'occupation temporaire des terrains, de leurs abords et de leurs voies d'accès et notamment de :

- Fournir à l'Inrap tous renseignements utiles relatifs aux ouvrages privés situés dans ou sous l'emprise des terrains fouillés (canalisations, ...) et à leurs exploitants,
- Fournir à l'Inrap le projet d'aménagement, le plan topographique et un plan cadastral,
- Fournir à l'Inrap un état parcellaire indiquant les numéros de parcelle, les nom et adresse des propriétaires,

La Commission Voirie a été sollicitée par voie dématérialisée le 24 mars 2021.

DÉLIBÉRATION

OBJET : VOIRIE

Bassin des Ormeaux : convention de fouilles archéologiques avec l'INRAP

Vu le livre V du Code de l'Urbanisme, et notamment ses article L.523-7, R. 523-24 à R. 523-38, R. 523-60 à R.523-68 et R. 545-24 et suivants,

Vu le Titre II du Livre V du Code du Patrimoine, tel que modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et le décret n°2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre-Val de Loire du 22 octobre 2020 prescrivant le présent diagnostic d'archéologie préventive et qui précise, en particulier, la qualification du responsable scientifique de l'opération, notifié à l'aménageur et aux opérateurs potentiels dont l'Inrap le 27 octobre 2020,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre-Val de Loire du 8 décembre 2020 attribuant le présent diagnostic d'archéologie préventive à l'Inrap en qualité d'opérateur compétent, notifié à l'Inrap et à l'aménageur le 14 décembre 2020,

Vu la décision du Préfet de la Région Centre-Val de Loire du 9 mars 2021 approuvant le projet d'intervention,

Pour cela, il est nécessaire par l'intermédiaire d'une convention de définir les modalités de réalisation par l'Institut national de recherches archéologiques préventives de l'opération de diagnostic ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de cette opération.

L'opération d'archéologie préventive, objet de la présente convention est constituée des travaux de diagnostic (phase de terrain et phase d'étude aux fins d'élaboration du rapport de diagnostic) décrits dans le projet scientifique d'intervention en annexe 1.

La Ville d'AMBOISE s'engage à ce que l'emprise prescrite soit piquetée de façon visible et que les voies d'accès soient librement utilisables par l'Inrap.

La Ville d'AMBOISE s'engage à mettre le terrain à la disposition de l'Inrap dans des conditions permettant d'effectuer l'opération archéologique, telles qu'elles sont précisées à l'article 2, au plus tôt le 18 mai 2021.

La localisation de l'emprise du diagnostic, qui est définie par l'arrêté de prescription, est présentée en annexe 2 avec le plan correspondant qui a été fourni ou validé par le service de l'Etat ayant prescrit le diagnostic.

La Ville d'AMBOISE fera son affaire de toutes les questions liées à l'occupation temporaire des terrains, de leurs abords et de leurs voies d'accès et notamment de :

- Fournir à l'Inrap tous renseignements utiles relatifs aux ouvrages privés situés dans ou sous l'emprise des terrains fouillés (canalisations, ...) et à leurs exploitants,
- Fournir à l'Inrap le projet d'aménagement, le plan topographique et un plan cadastral,
- Fournir à l'Inrap un état parcellaire indiquant les numéros de parcelle, les nom et adresse des propriétaires,

La Commission Voirie a été sollicitée par voie dématérialisée le 24 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De valider la convention relative à la création du Bassin des Ormeaux,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

DÉBAT

M. BOUTARD : Effectivement ces fouilles seront demandées par la DRAC, la Direction des Affaires Culturelles. L'INRAP c'est l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives pour votre information. A ce jour, il ne s'agit que d'un diagnostic en espérant que nous n'ayons pas des fouilles archéologiques. Et la somme que cela nous coûtera est de 5 000 euros. Y-a-t-il des questions ? Y-a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je vais vous demander de valider la convention relative à la création du Bassin des Ormeaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie de cette unanimité.

M. BOUTARD : Délibération numéro 4 sur les Ressources Humaines. La mise à jour du tableau des effectifs par Monsieur Thierry PRIEUR.

Monsieur PRIEUR donne lecture du rapport :

En fonction des mouvements de personnel au sein de la collectivité, il est nécessaire de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs, notamment lors de départs à la retraite, de nomination ou d'avancement, de changement de cadre d'emploi, de reclassement ou de recrutements :

- Vu le recrutement d'un Ingénieur contractuel sur le poste de directeur des services techniques de la Ville,
- Vu le recrutement d'un agent pour un contrat de 10 mois pour assurer la mission de chargé de projet scientifique et culturel au service culturel,
- Vu le reclassement professionnel suite à un accident de service et à une reprise d'activité avec des restrictions, d'un agent de la filière technique vers la filière administrative,

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 23 mars 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal, après délibération :

- De créer au tableau des effectifs :
 - 1 poste d'Ingénieur en contrat de projet

- 1 poste de contractuel assistant de conservation du patrimoine chargé de projet Projet Scientifique et Culturel au service culturel
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un reclassement professionnel.
- De supprimer au tableau des effectifs :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un reclassement professionnel.

DÉLIBÉRATION

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 34,
 Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

En fonction des mouvements de personnel au sein de la collectivité, il est nécessaire de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs, notamment lors de départs à la retraite, de nomination ou d'avancement, de changement de cadre d'emploi, de reclassement ou de recrutements :

- Vu le recrutement d'un Ingénieur contractuel sur le poste de directeur des services techniques de la Ville,
- Vu le recrutement d'un agent pour un contrat de 10 mois pour assurer la mission de chargé de projet scientifique et culturel au service culturel,
- Vu le reclassement professionnel suite à un accident de service et à une reprise d'activité avec des restrictions, d'un agent de la filière technique vers la filière administrative,

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 23 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De créer au tableau des effectifs :
 - 1 poste d'Ingénieur en contrat de projet
 - 1 poste de contractuel assistant de conservation du patrimoine chargé de projet Projet Scientifique et Culturel au service culturel
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un reclassement professionnel.
- De supprimer au tableau des effectifs :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un reclassement professionnel.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

DÉBAT

M. BOUTARD : Mes chers collègues, quelques informations supplémentaires sur cette délibération. Vous voyez un poste de Directeur des Services Techniques. Effectivement il y a poste

de nouveau Directeur des Services Techniques puisque Monsieur Christophe STOCKY prendra ses fonctions de Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Donc nous sommes dans l'obligation d'ouvrir un autre poste sur la période dite de tuilage. Le recrutement a été fait, il concerne Monsieur Cédric ROUGERON qui est aujourd'hui Directeur de l'Espace Public à la Métropole pour le compte de la commune de Chambray-les-Tours. C'est un poste en catégorie A. Sur le poste de contractuel en projets scientifiques et culturels, ce poste est financé à 80% par la DRAC. C'est un poste de catégorie B. Le recrutement a lui aussi été fait. Il s'agit de Diane BROCHIER. En ce qui concerne la troisième décision, elle concerne Monsieur Antoine JOULIN qui, suite à un accident ne pouvait plus assumer ses fonctions aux Services Techniques, et a été reclassé au poste de l'accueil de la mairie. Voilà mes chers collègues, avez-vous des questions ? Madame LAUNAY.

Mme LAUNAY : Ce n'est pas une question liée à ces nouveaux postes. C'est une remarque liée aux Ressources Humaines en général. Lors du débat sur les orientations budgétaires du 10 mars dernier, je suis déjà intervenue sur votre politique des Ressources Humaines en évoquant trois points sur lesquels je ne reviendrai pas. Je souhaite évoquer ce soir la question des ruptures conventionnelles désormais permises par la législation dans la fonction publique depuis une loi du 1^{er} janvier 2020 si je ne fais pas d'erreur. Nous savons tous que ces ruptures conventionnelles représentent un coût conséquent pour les entreprises d'où mon étonnement lorsqu'il a été porté à ma connaissance une négociation dans ce cadre pour un agent de la ville proche du départ à la retraite. Vous savez nous rappeler régulièrement les difficultés financières pour les collectivités liées à la situation de crise actuelle, et l'une de vos priorités budgétaires est la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Vous comprendrez aisément votre questionnement. Quels sont les critères définis pour pouvoir partir dans le cadre de la rupture conventionnelle ? Cette rupture conventionnelle est-elle en place pour tous les agents toutes catégories confondues ? Ces conditions ont-elles été négociées avec les partenaires sociaux en Comité Technique ?

Dans le cas précédemment cité, s'agit-il d'un départ volontaire ? D'un départ suggéré ? Quel est le coût pour la collectivité ? Et n'est-ce pas là une jolie prime de départ à la retraite ?

M. BOUTARD : Madame LAUNAY, sur cette question de rupture conventionnelle, effectivement il y en a eu une en 2020. C'est un agent qui souhaitait partir et pour lequel je pense qu'il était mieux qu'elle parte. Très clairement. Nous aurions pu, nous avons choisi d'un commun accord cette rupture conventionnelle. Effectivement. Vous avez entièrement raison, sur le coût et à la fois sur le procédé. Je ne vous cache pas que c'est à titre exceptionnel. Et je ferai en sorte, et vous pouvez me croire avec Monsieur PRIEUR, que cette possibilité ne se reproduira que très rarement. Effectivement c'est un coût, c'est un droit pour nos salariés aussi ne l'oublions pas. C'est une possibilité, il ne faut pas l'écarter. En tout cas, en ce qui concerne cet agent, je ne reviendrai pas plus parce que ça n'est pas le sujet de cette délibération. Mais j'entends ce que vous dites et c'est une conversation que nous eu aussi entre nous et qui ne se reproduira comme je vous le dis que très rarement. Voilà j'espère avoir répondu. En tout cas c'est effectivement une nouvelle possibilité qui engage de gros frais pour la collectivité surtout comme vous le dites à quelques années du départ à la retraite. Et je pense qu'on a aussi d'autres possibilités dans le cadre de négociation avec nos salariés de trouver d'autres solutions.

Je vais donc mettre aux voix de créer au tableau des effectifs : 1 poste d'Ingénieur en contrat de projet, 1 poste de contractuel assistant de conservation du patrimoine chargé de projet Scientifique et Culturel au service culturel, 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un reclassement professionnel. Et de supprimer au tableau des effectifs : 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un reclassement professionnel.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

M. BOUTARD : Délibération numéro 5. Ressources Humaines. Budget de formation des élus. Je laisse la parole à Monsieur Thierry PRIEUR.

M. PRIEUR : Merci Président, non merci Monsieur le Maire.

Monsieur PRIEUR donne lecture du rapport :

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que « les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

Suivant son renouvellement, le Conseil Municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres.

Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif.

Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil national de la Formation des Elus locaux).

Depuis le 1er janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes, majorations y compris).

Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant, soit 34 185 euros pour la Ville d'Amboise.

Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant. Ils s'accumulent ainsi avec le montant du budget formation, obligatoirement voté chaque année.

En revanche, ils ne peuvent être reportés au-delà de la fin de la mandature (c'est à dire l'année au cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante).

Les frais de formation comprennent :

- Les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transport, les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration),
- Les frais d'enseignement,
- La compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à CSG et à CRDS

Il est proposé, pour l'exercice 2021, de fixer les dépenses de formation, par an, à 2% des indemnités de fonction allouées aux élus de la commune, soit 3 418 euros.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 23 mars 2021.

DÉLIBÉRATION

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Budget de formation des élus

Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Vu l'article L. 2123-12, 13, 15 et 19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que « les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

Suivant son renouvellement, le Conseil Municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres.

Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif.

Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil national de la Formation des Elus locaux).

Depuis le 1er janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes, majorations y compris).

Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant, soit 34 185 euros pour la Ville d'Amboise.

Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant. Ils s'accumulent ainsi avec le montant du budget formation, obligatoirement voté chaque année.

En revanche, ils ne peuvent être reportés au-delà de la fin de la mandature (c'est à dire l'année au cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante).

Les frais de formation comprennent :

- Les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transport, les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration),
- Les frais d'enseignement,
- La compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à CSG et à CRDS

Il est proposé, pour l'exercice 2021, de fixer les dépenses de formation, par an, à 2% des indemnités de fonction allouées aux élus de la commune, soit 3 418 euros.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines le 23 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- De retenir les dispositions suivantes dans le cadre du droit à la formation des élus municipaux :
- D'approuver les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus.
- Les formations seront financées dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat.
- La perte de revenus sera compensée par élu dans la limite de 18 jours pour la durée du mandat à raison d'une fois et demi la valeur horaire du SMIC.
- Le montant des dépenses de formation sera fixé, par an, à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune, soit la somme de 3418 €.
- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune, chapitre 65 – article 6535.

Le Maire ou son représentant sera chargé de mettre en place les modalités pratiques de la formation des élus dans le respect des orientations décrites ci-dessus.

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION : 3 (Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI)

DÉBAT

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Donc comme vous le voyez c'est le montant légal minimum. J'invite les élus pendant le mandat à faire part de leurs souhaits tous les ans de formation. Si les crédits n'étaient pas nécessaires, il y aurait une décision budgétaire modificative pour abonder cette ligne budgétaire. Je rappelle que le droit à la formation est quelque chose de parfois plus qu'essentiel pour comprendre le fonctionnement de la collectivité et aussi de ses différents rouages. Et entre autres vous le savez comme moi de comment s'organisent les finances d'une ville et surtout de la conception d'un budget et d'un compte administratif Madame GAUDRON vous avez demandé la parole.

Mme GAUDRON : Oui Monsieur le Maire effectivement on aborde un sujet intéressant qui est le statut de l'élu et le droit à la formation des élus ce qui est un long combat et qui n'a pas été un long fleuve tranquille. Et parler d'obligations dans le budget est un acquis mais encore faut-il l'utiliser. C'est un vaste sujet. Je pense. C'est un objet toujours un peu sensible cette question de la formation parce que se former laisserait sous-entendre que nous n'ayons pas de compétences et je pense que c'est pas comme ça bien entendu qu'il faut voir l'accès à la formation mais il peut être perçu comme ça. Donc il y aurait des élus qui savent ou qui sont compétents sur tout puisqu'ils ont été élus et finalement n'auraient pas besoin d'avoir des éclairages sur un certain nombre de compétences. Bon, les choses ont quand même un peu évolué et heureusement, et maintenant je pense qu'on a bien pris conscience que d'être élu et d'être un élu efficace, responsable demandait une formation poussée, pointue. Une formation qui réponde finalement aux défis nouveaux, avec des réglementations, des législations qui bougent beaucoup donc il faut être extrêmement attentifs à toutes ces modifications. Donc c'est vrai qu'il faut faire attention de ne pas non plus techniser, techniciser pardon la fonction de l'élu. Chacun est dans son rôle. Et nous avons une administration, nous avons des techniciens et chacun a quelque chose à faire dans cette mission mais c'est pas tout

à fait la même. En tout cas, clairement, face aux transitions sociétales, numériques, écologiques on voit qu'on est en train d'aborder des sujets qui sont pointus qu'on connaît pas forcément très très bien et les élus doivent vraiment prendre le temps de se former et de comprendre les enjeux. C'est pour ça que c'est important d'avoir un plan de formation. Alors je dois dire que je reste un peu sur ma faim. Parce que finalement vous avez choisi de prendre vraiment le minimum minimum sur cette enveloppe même si peut-être il y a des besoins exprimés j'ose espérer qu'ils ne seront pas bridés et qu'on pourra y revenir. En tout cas c'est vrai que vous n'envoyez pas un message très engageant auprès de nous tous pour nous dire allez vous former nous avons prévu un budget dédié à cela.

Alors c'est vrai que peut-être certains regarderont dans le rétroviseur en disant mais précédemment ces enveloppes n'ont pas été consommées. Mais on est quand même dans un moment un peu particulier. D'abord cette équipe elle est nouvelle et je pense qu'il y a besoin vraiment de bien se mettre à niveau sur des choses qui sont complexes et il y a beaucoup à apprendre donc je pense qu'en début de mandature ça semble assez normal et même nécessaire de se former donc et c'est pas c'est pas le signe que vous envoyez en tout cas. Donc ça me surprend un peu. Même peut-être ça m'inquiète un peu parce que le risque finalement d'avoir des élus mal mal informés, mal formés c'est que les techniciens par contre se forment et peuvent prendre la main sur un certain nombre de débats et de dossiers. Donc il est vraiment important de rester bien bien au même niveau d'informations. C'est un gage je pense de notre vie démocratique.

Alors autre chose que je n'ai pas vu dans cette délibération puisque on nous propose d'approuver des orientations qui seraient données à cette formation mais je ne les ai pas trouvées. Donc je ne sais pas si vous allez pouvoir m'éclairer sur ces orientations que vous avez prévu sur ces 3 418 euros inscrits.

Et puis pour terminer mon propos, nous avons il y a quelques temps adhérer à l'Association des Maires d'Indre et Loire, et je me souviens Monsieur le Maire, à ce moment-là, vous avez beaucoup fait la promotion de l'excellent travail que menait l'association des maires notamment sur la formation des élus. Et bah je ne vois toujours rien arriver. A vrai dire je me suis un peu inquiétée, je me suis demandée est-ce que la Maison des Maires existe toujours ? Donc j'ai appelé pour savoir ce qui se passait et connaître le programme. Donc finalement, j'ai pu voir d'ailleurs qu'il y avait eu des formations à Amboise et je me suis donc un peu émue en disant mais je ne comprends pas nous sommes élus à Amboise nous n'avons pas l'information. Et ce qui m'a été répondu c'est qu'en fait c'est le Maire qui avait les informations et c'était à lui de les transmettre aux élus du Conseil Municipal. Voilà, en tout cas, je souhaiterais au nom de notre groupe que nous puissions avoir connaissance de ces formations et on verra si on peut y aller ou pas et si les thématiques sont intéressantes. Mais je trouverai normal que nous ayons au moins connaissance des dates et des thématiques de ces formations. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet qui me passionne beaucoup vous avez remarqué.

M. BOUTARD : Oui ça vous passionne et nous sommes tous des élus passionnés comme vous le savez. Vous abordez plusieurs points Madame GAUDRON sur le statut de l' élu. Effectivement, il y a encore de grandes avancées à faire. Entre autres sur la protection de la vie professionnelle de l' élu et là nous avons vraiment un grand sujet je ne vous le cache pas. Et je tiens à saluer l'engagement entre autres des élus qui parfois en subissent les conséquences dans leur vie professionnelle. Même si le droit peut donner raison aux salariés qu'ils sont, ça n'est pas toujours les faits dans la vie réelle.

Vous faites plusieurs remarques sur le manque de compétences, sur la technicité. Je tiens à vous rappeler que nous savons quelle est notre place. La place de l' élu n'est pas la place du technicien. Le rôle de l' élu et vous le savez aussi bien que moi vous êtes élue par ailleurs dans d'autres collectivités c'est de donner le marquage politique dans le sens plus noble du terme. Et le technicien d'apporter cette expertise de faisabilité, de droit, de respect des différents textes qui s'appliquent pour que justement la décision soit la mieux prise possible. Sur ce point-là, je vous rassure Madame

GAUDRON, nous y sommes vigilants et nous ne débordons pas. Les élus ne sont pas des chefs de service et les chefs de service ne sont pas des élus. Nous savons que le meilleur des respects c'est le respect de chacun dans sa fonction.

Les utilités de la formation, pas simplement pour la majorité d'ailleurs, comme vous le dites pour l'ensemble des élus, c'est un droit. Comme vous le dites, c'est pas un manque de savoirs des élus, puisque d'ailleurs ils ne peuvent pas tout savoir, c'est au moins de suivre l'évolution du droit, des lois, puisque des lois sont votées tous les ans et engagent les élus. Et là nous avons besoin effectivement de formation. La formation peut se faire de façon comme vous le savez, de façon technique avec une prestation extérieure enfin par un organisme qui a un agrément du ministère de l'intérieur pour donner formation aux élus. Mais aussi par la documentation. Sur ce point, à l'Hôtel de Ville il y a une documentation à disposition des élus pour pouvoir s'informer de la continuité, de l'évolution de ce qui se passe dans le cadre législatif. Vous avez raison et c'était mon propos lors de la signature du contrat transition écologique. De l'évolution, de ce besoin d'avoir une formation et peut-être d'ailleurs de faire évoluer nos propres collectivités sur ce cadre de la transition écologique. Puisque le terme de transition écologique est souvent relié qu'à l'écologie. Alors que la transition écologique c'est la base même du développement durable, de la notion du développement économique, du développement social, et du développement écologique. Donc effectivement il y a sur ces points des avancées, des choses importantes et de la compréhension aussi de la part des élus que quand un projet à très forte hauteur de transition écologique a un impact financier toujours sur les différents matériaux biosourcés, sur la technicité, sur toutes ces choses qui demandent et on le voit, et d'ailleurs j'en ai fait état sur la Communauté de Communes entre autres sur un certain nombre de projets. Je vous ai dit tout à l'heure que cette enveloppe était une enveloppe qui évoluerait en fonction des besoins. Je vous rassure, nous avons pris le minimum légal. S'il faut réabonder cette enveloppe, nous la réabonderons. C'est dire qu'il est hors de question de dire à un élu vous n'avez pas de formation parce qu'il n'y a plus de crédits. Et sur ce point-là, croyez-moi ma déclaration est publique, et c'est quelque chose que je soutiens et qu'effectivement je revendique en tant qu'élus moi-même.

Je ne regarde pas dans le rétroviseur. Sous le dernier mandant, effectivement on a eu peu de formations, quasiment pas de formations. Nous n'en avons pas fait la demande non plus. Donc c'est aussi une démarche et vous le lisez bien dans la délibération, c'est aussi pour un certain nombre de personnes qui sont salariés de pouvoir dégager du temps parce que les formateurs ne font pas ça le soir après 20h00, ou après 19h00, c'est pouvoir dégager du temps, avoir du temps pour aller se former. C'est aussi cette vigilance.

Donc sur l'AMIL, effectivement, il y a eu des formations. J'ai été obligé de rappeler à l'AMIL et ça a été régularisé que l'adresse mail sur laquelle c'était envoyé n'était pas la bonne. Donc moi-même, nous-même, les membres de la majorité n'avons pas eu les premières informations sur la formation. Pour cela, ça éveille et vous avez raison Madame GAUDRON, l'information aux élus. Après neuf mois de mandat, je trouve et je le dis sans rougir, que nous ne sommes pas assez performants sur cette information aux élus.

Je suis en train de travailler sur une méthode, peut-être sur un support de l'information, qui est une information qui dépasse l'aspect politique, qui doit donner comme vous le dites sur les formations professionnelles et politiques, sur un certain nombre d'éléments, de l'information qui vous est due. Donc c'est une réflexion.

Je vous rappelle cependant aussi qu'effectivement moi-même je me suis inquiété auprès de ces formations. Plus de la moitié ont été annulées pour les causes de Covid-19. Et je vous assure que certaines doivent avoir lieu normalement je crois dans le mois prochain et sont déjà annulées. Malheureusement. Quand la situation arrivera, mais si votre groupe souhaite avoir des formations, ils y ont droit comme l'ensemble des élus et sur ce point je ne reviendrai pas.

Madame Sandra GUICHARD. Peut-on fournir un micro à Madame GUICHARD ? Merci.

Mme GUICHARD : Oui donc je vais revenir sur trois points. Le premier c'était que déjà on est

nous sommes des citoyens engagés dans la vie politique locale, non rémunérés non dédommagés. C'est déjà un premier signal qu'on avait critiqué puisqu'en fait on a l'impression de pas avoir été élus par les amboisiens, que vous êtes plus légitimes que nous. Voilà. Premier point. Deuxième point, je ne suis pas vraiment d'accord avec votre définition du rôle d' élu. Les élus sont là pour inventer, créer un autre monde. Aujourd'hui on est quand même assez soumis à différentes catastrophes mais qui commencent sur notre territoire. Et donc s'occuper de la planète ça commence ici. Et pour être créatifs, on a besoin de formations, on a besoin d'intelligence collective. Donc moi je n'ai pas regardé spécialement ce dossier mais c'est Fabien à la Commission Affaires Générales. Donc il m'a confirmé que 3 400 euros c'était pour l'ensemble des élus et je trouve ça enfin je sais pas je trouve ça vraiment peu quoi. Je comprends pas très bien comment on peut tous avoir droit. C'est quelque chose de vraiment nécessaire si on veut être efficaces. Et si on veut vraiment représenter les habitants qui nous ont donné leur confiance en juin 2020.

Je crois que j'avais encore un troisième point à dire. Oui, la transition écologique pardon c'est pas le développement durable puisqu'en fait le développement durable bah en fait il y a plein d'élus qui se sont emparés de cette de cette expression depuis peut-être je sais pas vingt ans. Et en fait ça n'a pas fait avancer les choses. On est quand même en phase de réchauffement climatique, on va aller vers les 5 à 7 degrés donc ce qu'il faut faire c'est réduire de 86 % nos gaz à effet de serre. Et donc ça ça se fait pas en faisant du développement durable et sans formation. Donc voilà j'appuie les remarques d'Isabelle GAUDRON sur le fait qu'on a vraiment besoin de monter en compétences, tous. Et oui ce que je voulais souligner c'est que c'est ce que nous avons fait nous en tant que citoyens quand on a créé notre liste politique pour nous engager à Amboise. On s'est tous formés, on s'est formés auprès d'EELV, on a passé plus d'un an enfin pas plus d'un an mais toute la préparation de la campagne à se former par petits groupes. Donc on a vraiment besoin aujourd'hui de continuer au sein de la ville et je trouve ça vraiment aberrant ce pourcentage de 2%. Voilà je crois j'ai fini. Merci.

M. BOUTARD : Madame GUICHARD, merci. Madame GUICHARD, je comprends vos propos. Sur votre premier point, non dédommagés, non rémunérés, je rappelle qu'uniquement dans une ville comme la nôtre de 13 500 habitants, les élus qui ont une délégation effectivement peuvent recevoir une rémunération je n'aime pas trop le mot. Ce n'est pas une rémunération d'ailleurs. Nous avons effectivement un dédommagement et sur ce point-là si nous devons rémunérer comme vous le dites tous les élus, je pense que nous serions encore une fois dans des montants qui seraient tellement minimes. Et à la fois l'engagement politique n'est pas un engagement pour être rémunéré. On est là aussi pour s'engager pour notre population. Et ça n'est pas un droit la rémunération en tant qu' élu. C'est un autre combat qui ne se mènera pas ici qui est celui du statut de l' élu. Là il y a une vraie question, le statut de l' élu. Là c'est un vrai sujet et je partage votre positionnement sur le questionnement de la place et du statut de l' élu.

Sur un point que vous abordez, les élus sont là pour créer un autre monde. Je crois que le premier rôle si un jour vous accédez au statut de premier magistrat de la ville, de Maire, ou Adjoint au Maire, vous comprendrez que le premier rôle est de faire respecter la loi. Le premier rôle est aussi de faire respecter la loi. Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas mais nous sommes garants de son respect. Et qu'en aucun cas nous ne pouvons nous engager dans une démarche plus philosophique ou parfois pour d'autres utopique, de la reconstitution du monde. Là c'est un autre rôle. C'est plus le rôle du parlementaire d'inscrire une vision nationale pour pouvoir faire évoluer une société. Nous, nous sommes dans l'exécutif comme son nom l'indique et non pas dans le législatif. Nous exécutons et nous mettons en place un certain nombre de projets qui doivent, qui doivent répondre à la loi sinon ils sont attaquables par la justice, dont la première d'entre elle, le Tribunal Administratif. Et puis je vous répète ce que j'ai dit à Madame GAUDRON, nous verrons à la fin de l'année, j'espère que tous ces crédits et même plus je vous l'ai déjà dit nous pourrons les réabonder. Vous savez qu'un budget n'est pas quelque chose de figé nous pouvons durant l'année faire des délibérations budgétaires modificatives qui pourront réabonder durant l'année ces lignes de formation des élus.

Puis il y a un dernier point que j'ai omis tout à l'heure. Nous avons toutes et tous un droit individuel à la formation qui est financé par la caisse des dépôts et sur ce point je pense comme les différentes associations auxquelles nous adhérons ici ou à la Communauté de Communes peuvent aussi nous apporter de la formation comme le disait Madame GAUDRON. Maintenant ce droit est ouvert. C'est aussi n'attendez pas simplement de nous de vous proposer de la formation. Vous êtes aussi par rapport je dirai à votre personnalité si vous pensez avoir quelques manques, faire de la demande. La formation à caractère général, je pense que nous pouvons en faire dans un Conseil Municipal et je pense que chacun se forme lui-même parfois en entendant les délibérations. J'essaye, même si ça peut paraître parfois très long, de donner un maximum d'explications et parfois même plus quand vous me posez des questions.

Donc j'entends vos propos. Je partage moi-même un certain nombre d'entre eux, sur le statut de l'élu, sur la place de l'élu qui est en situation dite de minorité ou d'opposition. On se situe comme on veut. Mais ça n'est pas simple. J'ai vécu à votre place moi aussi. Je le sais. C'est la loi de la démocratie. Il y a une équipe, une liste qui gagne et puis il y en a d'autres qui perdent mais qui ont une représentation. Je vous respecte en tant que tel et en aucun cas je ne répondrai pas à vos demandes de formations dans le cadre de votre mandat.

Voilà ce que je voulais vous répondre.

En ce qui concerne la transition écologique, elle est une part importante de notre société. Je crois que comme le dit le Ministère de la Transition Ecologique lui-même il est sur une base de développement durable et d'équilibre dans notre société.

Oui Madame GAUDRON vous avez redemandé la parole.

Mme GAUDRON : Oui juste une précision parce qu'après tout on est écouté à l'extérieur et c'est bien de pouvoir être précis dans ce qu'on peut donner comme information. Ce compte personnel de formation, ce droit supplémentaire qui a été accordé aux élus, certes c'est la caisse des dépôts qui collecte l'argent mais c'est un prélèvement supplémentaire sur les indemnités des élus. Il faut bien le repréciser.

M. BOUTARD : C'est tout à fait ça.

Mme GAUDRON : C'est donc un effort qui est fait par les élus indemnisés en direction de l'ensemble des élus, indemnisés ou pas qui peuvent en bénéficier. Donc ça c'est un élément important.

En tout cas, nous voterons cette délibération. Nous avons été entendus sur les remarques et s'il y a besoin d'aller plus loin, nous avons entendu que ce serait un avis favorable donc nous voterons pour cette délibération.

M. BOUTARD : Je vais plus loin Madame GAUDRON dans cette position que vous avez défendu tout à l'heure comme Madame GUICHARD. La loi nous demande de mettre en place ce crédit avec un montant minimum. Si nous avons mis un montant à 15, 20 ou 30 000, je ne sais pas sur cette première année de mandat où j'estime que la formation est une chose importante, est-ce qu'on aurait trop mis, pas assez mis ? Cette première année montrera quel est le besoin en formation des élus. Et je vous le dis c'est un droit et encore une fois comme nous sommes entendus Madame GAUDRON, j'assume complètement cette position de dire que se présenter à des élections tout le monde peut le faire. Tout le monde peut le faire. Et qu'à un moment donné, cette responsabilité qui est prise par des citoyens parce que nous restons des citoyens comme les autres, doit être accompagnée et ce n'est pas un luxe, c'est un droit.

Voilà mes chers collègues, si vous n'avez plus de remarques ou plus de questions, je vais mettre aux voix. Et vous demander, vous proposer de retenir les dispositions suivantes dans le cadre du droit à la formation des élus municipaux ; d'approuver les orientations données à la formation des élus de la collectivité telles que présentées ci-dessus. Les formations seront financées dans la limite

de 18 jours par élu pour la durée du mandat. La perte de revenus sera compensée par élu dans la limite de 18 jours pour la durée du mandat à raison d'une fois et demi la valeur horaire du SMIC. Le montant des dépenses de formation sera fixé, par an, à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune, soit la somme de 3418 €. Et d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune, au chapitre 65 – article 6535.

Et enfin je vous propose d'autoriser le Maire ou son représentant d'être chargé de mettre en place les modalités pratiques de la formation des élus dans le respect des orientations décrites ci-dessus. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 3 abstentions. Je vous remercie. Il n'y a pas de vote contre.

M. BOUTARD : Délibération numéro 6. Sur les Finances. La fixation des taux de fiscalité locale pour 2021. Et je laisse la parole à Nathalie SUPPLY.

Madame SUPPLY donne lecture du rapport :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (16,48 % pour notre territoire) qui viendra s'ajouter au taux communal TFB 2020 (26.17%).

Un retraitement des bases locatives sera opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avèreront différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 de 2021, s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne Taxe d'Habitation.

A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 mars 2021.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2021

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (16,48 % pour notre territoire) qui viendra s'ajouter au taux communal TFB 2020 (26.17%).

Un retraitement des bases locatives sera opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avéreront différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 de 2021, s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne Taxe d'Habitation.

A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- De fixer les taux de fiscalité comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible (A)	17.79 %	17.79 %

Taxe foncière communale sur les propriétés bâties (B)	26.17 %	26.17%
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties (C)	16,48 %	16,48 %
Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021 (D= B+C)*		42.65 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	77.84 %	77.84 %

- De fixer le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 42.65 %,
- De fixer le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 77.84%.

*Il est précisé que le nouveau taux communal (D) se substitue aux taux actuels du foncier sur les propriétés bâties (B et C).

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION : 3 (Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI)

DÉBAT

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des questions ou des remarques. Myriam SANTACANA.

Mme SANTACANA : Oui Monsieur le Maire. Par rapport à cette délibération, sur la stabilité des taux d'imposition 2021, nous ne pouvons qu'approuver le maintien de ces taux comme nous l'avons pratiqué lors de nos précédents mandats et ceci sans aucune augmentation au cours des quinze dernières années. Cette politique n'a pu s'effectuer qu'au prix d'une gestion saine mais aussi ambitieuse des finances de notre ville en participant à rendre notre ville attractive par la création d'infrastructures adaptées. Nous avons incité les ménages à s'y installer et de fait à maintenir une fiscalité dynamique sans toutefois augmenter la pression fiscale sur chaque foyer. Les projets, comme la vente de l'ancienne école Rabelais, ont généré des recettes pour la ville, tout en permettant la création de logements en centre-ville. Pour chaque projet créé à destination des amboisiens, comme la médiathèque ou le centre d'arts contemporains, nous avons toujours actionné et bénéficié de subventions évitant ainsi le recours massif à l'emprunt. Ceci pour vous dire Monsieur le Maire que maintenir le taux d'imposition ne peut se faire qu'au prix d'une gestion saine des finances de la ville mais aussi à travers des projets créant de la dynamique pour notre ville. Et ce que nous constatons avec une levée d'emprunts de deux millions d'euros sur le budget 2021 et des recettes de subventions en forte baisse ne nous rassure aucunement sur l'avenir des finances de la ville d'Amboise. Et par voie de conséquence sur la fiscalité de demain. Mais je laisserai à Monsieur RAVIER le soin de vous en parler le moment venu.

M. BOUTARD : Merci Madame SANTACANA. Je ne vais pas vous répéter ce que je disais sous l'ancien mandat sur le maintien des taux et nous les avons toujours votés. Et vous savez qui que ce soit qui soit dans la position de majorité, nous ne sommes pas des élus qui ont l'intention de mettre notre ville comme j'ai pu l'entendre pendant des années à genoux. Nous l'aimons trop notre ville. Et c'est de la responsabilité directe du Maire et de son équipe. Le maintien des taux, oui, pourquoi ? L'imposition sur notre ville n'est pas due qu'aux taux et il ne faut pas se tromper. D'ailleurs, je pense que pour l'année prochaine nous aborderons cette délibération avec les bases. De rappeler

aux amboisiennes et aux amboisiens ce qu'est la décision en fait qui nous revient, celle de fixer des taux. Taxe d'habitation, le taux est figé. Nous ne percevons plus la taxe d'habitation. Taxe foncière. Vous le voyez comme moi, sur la partie bâtie, nous récupérons la part départementale et nous n'avons pas l'intention d'augmenter ces taux sur les taxes foncières. Et sur celle du non bâtie je crois qu'elle est suffisamment élevée pour ne pas en rajouter. Maintenant vous abordez la deuxième partie de ce qui n'est pas cette délibération, ce qui sera discuté tout à l'heure. Je tiens quand même tout de suite à vous rassurer sur un point. Les collectivités, l'Etat n'ont pas notifié les subventions. Donc nous ne pouvons pas les marquer. Nous sommes dans cette interdiction de notifier une subvention, de l'inscrire au budget si elle n'a pas été notifiée. Donc je dois vous annoncer que ce matin j'ai reçu au courrier une notification d'une subvention du Conseil Départemental. Je ne peux pas l'inscrire ce soir, on ne va pas tout réimprimer. Elle sera notifiée. Et c'est là encore le travail des élus de faire ces fameuses décisions budgétaires modificatives qui viendront abonder la ligne subventions des autres collectivités et je vous rassure Madame SANTACANA, diminuer la part de l'emprunt comme il est fixé aujourd'hui. Vous le savez comme moi, vous avez été aux affaires pendant six ans, jamais l'inscription dans le budget du montant de l'emprunt n'est le montant d'emprunt tiré. Jamais. C'est le rôle des élus d'aller chercher effectivement des subventionnements. Ne soyez pas inquiète encore une fois parce que la vocation d'une équipe municipale n'est pas de mentir et surtout pas de mettre sa ville en péril. En tout cas, je suis suffisamment serein et je fais confiance à mon équipe et vous en connaissez une bonne part pour savoir que ce ne sont pas des hurluberlus qui engageront notre ville dans des dépenses et des emprunts au point d'en arriver à des années de capacité de remboursement dépassant des limites insurmontables.

Voilà sur ce point, c'était aussi effectivement ceun engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale de ne pas augmenter les impôts. Et au jour d'aujourd'hui, il n'est en aucun cas question d'augmenter les impôts.

On oublie souvent dans ces prises de paroles ce qu'il se passe réellement dans notre pays. Notre ville n'est pas en dehors de la France et du monde, surtout de la France. Et je crois que la situation économique, sociale liées à cette situation sanitaire nous rendrait je vais le dire idiots, inconséquents, d'augmenter les impôts dans cette période. Ça n'est certainement pas le moment. Vous avez parlé d'investissements structurants, croyez-moi là aussi nous avons bien l'intention d'avoir des investissements structurants. Je vais donc s'il n'y a pas...Madame Sandra GUICHARD.

Mme GUICHARD : Oui, on, on n'a pas refait la recherche là mais on avait regardé pendant la campagne que les taux d'imposition d'Amboise étaient assez élevés par rapport au reste des communes du département. On aurait peut-être pu avoir un petit comparatif pour se donner une idée plus juste. Sachant que je crois, tout le monde le sait, que les impôts à Amboise sont chers et d'ailleurs que les gens ont tendance à aller habiter à côté. Est-ce qu'on peut savoir, parce que je veux pas dire de bêtise non plus, mais avoir le comparatif avec Tours ou Saint-Cyr par exemple.

M. BOUTARD : Alors par rapport à Tours, je pense qu'il est plutôt préférable et c'est d'ailleurs un sujet que j'ai abordé avec Madame MAURANGES, notre Directrice Générale des Services, où je vous disais justement que l'année prochaine cette délibération sera peut-être plus complète sur de l'information de villes de même strate. Même strate, même nombre d'habitants, mêmes revenus. Ne nous trompons pas encore une fois entre le taux et la base qui est fixée par l'Etat. La base de la valeur locative qui à Amboise est effectivement élevée. Mais ce n'est en aucun cas le Maire ou le Conseil Municipal qui fixe les bases, c'est l'Etat. Donc effectivement et c'est un sujet qu'on a rappelé sur tout le dernier mandat, à chaque vote des taux, et c'est un point que je partageais d'ailleurs avec Christian GUYON, de cette incompréhension de notre population qui peut voir ses impôts augmentés alors que les taux eux n'augmentent pas. Parce que ce n'est pas nous qui fixons les bases. Donc ce point effectivement, Amboise est une ville attractive. Elle le sera j'espère de plus en plus, en tout cas c'est la vocation que nous voulons lui donner. Mais Madame GUICHARD, je peux être un tout petit peu surpris sur ce que vous me dites parce qu'il y a effectivement pour

compenser cette perte d'habitants un certain nombre d'opérations immobilières parce qu'il faut bien que les gens se logent. Et là effectivement il y a des opérations immobilières privées sur des terrains privés qui sont en train de se monter, et pour compenser cette perte d'habitants, il faut bien pouvoir les loger et vous connaissez l'évolution de notre société. A la fois du gain par le tourisme de très vite mettre son appartement en Air'bnb, en chambres d'hôtes, en gîtes parfois même pour sa maison. Donc là effectivement il y a eu une déperdition d'habitats sur ce sujet mais en aucun cas c'est la ville qui le gère et elle n'en a pas le droit. La propriété privée est un droit pour tout habitant. Deuxièmement, une évolution de notre société et on le voit entre autres sur nos logements sociaux, de vies familiales qui se brisent. C'est-à-dire des femmes seules, des hommes seuls donc beaucoup de demandes d'appartements de type 3 souvent, pour que l'homme ou la femme puisse recevoir ses enfants en garde alternée. Donc là aussi on a une évolution de la demande. C'est un phénomène de société qui n'est pas qualifiable, on n'a pas à le juger, c'est comme ça, c'est un constat auquel il faut répondre. Donc effectivement, on augmente en logements, pour ces deux raisons que je vous ai donné mais à la fois pour garder une stabilité de nombre d'habitants, il faudra trouver des solutions sur lesquelles nous travaillons. Et je vous donnerai un certain nombre d'éléments sur le vote du budget.

S'il n'y a plus de questions, je vais vous proposer de fixer les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2021 à 42,65% soit la part anciennement communale et la part départementale cumulées, et de fixer les taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2021 à 77,87 % soit les taux identiques à l'année 2020.

Mes chers collègues y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 3 abstentions. Sinon tout le monde vote pour.

Je vous remercie.

M. BOUTARD : Délibération numéro 7. Sur les finances. Détermination et reprise des résultats prévisionnels du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 au Budget Primitif 2021. Je laisse la parole à Nathalie SUPPLY.

Madame SUPPLY donne lecture du rapport :

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L.1612-11 du C.G.C.T. et la date limite de vote des taux prévue à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (C.G.I.), le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Il est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du Compte Administratif 2020, soit :

- L'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 4 159 918.76 €
- Le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de 667 478.58 €

au Budget Primitif 2021.

Lors du vote du Budget Primitif 2021, les restes à réaliser sont également repris :

- En dépenses pour un montant de 1 189 088.21 €
- En recettes pour un montant de 453 848.00 €

Il faut ainsi prévoir au Budget Primitif 2021 :

En section d'investissement

- Au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 1 402 718.79 €
- Au compte D001 « résultat d'investissement reporté » un montant de 667 478.58 €

En section de fonctionnement,

- Au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 2 757 199.97 €

Il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du compte administratif 2020 et du compte de gestion, au sein desquels les résultats seront définitivement arrêtés.

Ce projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 mars 2021.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Détermination et reprise des résultats prévisionnels du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 au Budget Primitif 2021

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L.1612-11 du C.G.C.T. et la date limite de vote des taux prévue à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (C.G.I.), le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Il est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du Compte Administratif 2020, soit :

- L'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 4 159 918.76 €
- Le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de 667 478.58 €

au Budget Primitif 2021.

Lors du vote du Budget Primitif 2021, les restes à réaliser sont également repris :

- En dépenses pour un montant de 1 189 088.21 €
- En recettes pour un montant de 453 848.00 €

Il faut ainsi prévoir au Budget Primitif 2021 :

En section d'investissement

- Au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 1 402 718.79 €
- Au compte D001 « résultat d'investissement reporté » un montant de 667 478.58 €

En section de fonctionnement,

- Au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 2 757 199.97 €

Il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du compte administratif 2020 et du compte de gestion, au sein desquels les résultats seront définitivement arrêtés.

Ce projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'accepter ces propositions.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

DÉBAT

M. BOUTARD : Mes chers collègues, une petite information supplémentaire. C'est la dernière

année que nous procédons de cette façon puisque l'année prochaine, nous voterons le compte administratif le même jour que le vote du budget primitif. Y-a-t-il des remarques ou des questions ? S'il n'y en a pas, il vous est donc proposé d'accepter ces propositions. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie de ce vote à l'unanimité.

M. BOUTARD : Délibération numéro 8 sur le Budget Primitif 2021.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES Budget Primitif 2021

Vu les articles L 2312-1 et L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération numéro 21-24 portant sur le Rapport des Orientations Budgétaires en date du 16 mars 2021 et présentée au Conseil Municipal lors de sa séance du 10 mars 2021,

Le Budget Primitif 2021 de la Ville d'Amboise intègre les résultats d'exécution du budget précédent.

Pour le Budget de la Ville, les résultats prévisionnels 2020 font ressortir :

- | | |
|--|----------------|
| • Un excédent de fonctionnement estimé à | 4 159 918.76 € |
| • Un déficit d'investissement estimé à | 667 478.58 € |

Les reports d'investissement, également dénommés restes à réaliser, sont repris au Budget Primitif 2021 :

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| • En dépenses pour un montant de | 1 189 088.21 € |
| • En recettes pour un montant de | 453 848.00 € |

Ce budget s'inscrit dans une démarche de sincérité et de rigueur budgétaire tout en s'attachant à améliorer la qualité du service public et en lançant un ambitieux programme d'investissement sur plusieurs années.

Le détail des opérations figure au budget.

AU TOTAL :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| • Dépenses de fonctionnement : | 19 152 598.97 € |
| • Recettes de fonctionnement : | 19 152 598.97 € |
| • Dépenses d'investissement : | 8 241 274.79 € |
| • Recettes d'investissement : | 8 241 274.79 € |

Le Budget Primitif est voté par chapitre et sera détaillé par article.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 24 voix POUR et 9 voix CONTRE :

- D'approuver le Budget Primitif 2021 de la Ville d'Amboise.

POUR : 24

CONTRE : 9 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, M.

Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI)
ABSTENTION :

DÉBAT

M. BOUTARD : Madame SANTACANA.

Mme SANTACANA : J'aurai juste une question sur le projet de la Marnière. Effectivement, que vous changiez de destination le projet de la maison médicale et que vous intégriez un foyer de logements on va dire à la place de l'ancienne caserne des pompiers, pourquoi pas. La question que je me pose moi c'est vous parlez de vente. Ça sera bien une vente ou ce sera un bail à construction ?

M. BOUTARD : Non ce sera une vente.

M. BOUTARD : Les négociations sont en cours Madame SANTACANA. Parce que si les négociations n'étaient pas finies, et si nous avions eu le montant effectif de la vente, il aurait été marqué dans le budget.

Mme SANTACANA : Parce que nous avons négocié 500 000 euros donc c'est clair que...

M. BOUTARD : Vous aviez négocié 500 000 euros mais la société portait la charge de la démolition dans un projet non pas à vocation sociale mais à vocation résidentielle.

Mme SANTACANA : Mais il y avait aussi des logements sociaux, c'est une obligation Monsieur BOUTARD.

M. BOUTARD : Dans sa quote-part obligatoire liée au PLUI je sais bien Madame SANTACANA.

Mme SANTACANA : Parfait Monsieur BOUTARD mais ce qui serait intéressant c'est que de 500 000 on ne passe pas à 200 000 euros.

M. BOUTARD : Mais vous croyez qu'on va brader les choses ?

Mme SANTACANA : Non mais je pose la question parce que quand...

M. BOUTARD : Vous savez Madame SANTACANA, je ne suis pas un bradeur des biens municipaux et je suis à deux doigts de penser que vous faites un procès d'intention.

Mme SANTACANA : Non mais quand on parle de bailleurs sociaux, vous savez comme moi que parfois il peut y avoir des baux à construction.

M. BOUTARD : Il peut y en avoir mais ce n'est pas la solution que nous avons retenue avec les bailleurs sociaux à qui nous avons présenté nos souhaits sur cet emplacement. C'est pour ça d'ailleurs que ça n'est pas mentionné au budget, nous sommes encore en plein travail. C'est une plateforme sur laquelle...la vocation est aussi de réfléchir à ces personnes atteintes de handicaps parce que dans notre ville nous n'en avons pas d'appartements liés à des familles avec des enfants porteurs de handicaps. Et c'est un vrai sujet dans notre ville. Et puis nous croyons et c'est une vocation que nous portons, nous avons hier visité les nouveaux appartements de Touraine Logement avec Madame MOUSSET et Madame HUREAU. Et là encore une fois je crois qu'il y a une forte demande dans notre ville de personnes arrivant à un âge certain et qui veulent quitter leur maison parce que leur maison leur coûte trop cher et au moment de la retraite les revenus sont

beaucoup moins importants. Et il faut trouver aussi des solutions proches du centre-ville, proches de la maison de santé. C'est pour ça que la vocation de l'Eurocentres est d'être une maison de santé, proche du Centre Communal d'Action Sociale et nous envisageons même en liaison avec le Conseil Départemental avoir un lien avec la Maison Départementales des Solidarités de l'autre côté. Tout ça pour redessiner ce quartier, ce cœur de quartier qui est tout proche du centre-ville et lui donner une vocation intéressante de service public. Voilà.

Oui Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : Bien puisqu'en fait on découvre en Conseil Municipal les projets donc c'est sûr que c'est peut-être des discussions qu'on devrait avoir en Commission mais comme il n'y a pas eu de débat en commission et bien je vais moi aussi intervenir.

M. BOUTARD : Mais bien sûr, le Conseil Municipal est un lieu de débat Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : Oui enfin bon en même temps, je pense que là si on intervient sur tous les dossiers je pense qu'on va pouvoir sortir les sacs de couchage. Alors je voulais juste...

M. BOUTARD : Enfin Madame GAUDRON, je voudrai juste vous rappeler que le vote du budget est un exercice qui n'est pas un exercice anecdotique. Et la présentation qui vous est faite cette année sur son fonctionnement et sur son investissement, je crois que c'est une première dans notre Conseil Municipal de cette façon-là. Donc je tiens à rappeler qu'on prendra le temps qu'il faut pour voter un budget. Ça n'est pas anecdotique. Et j'ai tellement entendu que je mettrai la Ville d'Amboise à genoux qu'il est hors de question que je le fasse comme ça, rapide. Vous pourriez m'en faire le reproche et il serait justifié. Je vous écoute Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : Néanmoins, je pense qu'il y a un certain nombre de débats qui peuvent être menées en commission, les commissions servent à ça aussi. Et ça n'a pas été le cas.

M. BOUTARD : ça n'a pas été le cas sur le budget, il vous a été présenté avec le document. Maintenant sur les projets quand ils arriveront et quand ils seront présentés avec leur finalité, ils seront bien sûr présentés en commission et ils seront débattus en commission. Bien sûr. Bien sûr. Et c'est déjà le cas. Je vous en prie.

Mme GAUDRON : Est-ce que je vais être interrompue à chacune de mes phrases ou je vais pouvoir aller jusqu'au bout ?

M. BOUTARD : Non mais quand on dit des contre-sens, à un moment donné je suis bien obligé d'intervenir. Je suis encore maître des débats ici. Allez-y je vous en prie.

Mme GAUDRON : Moi je ne vais plus intervenir si Monsieur le Maire vous m'interrompez à chaque phrase.

M. BOUTARD : Mais Madame GAUDRON je ne vous interromps pas simplement...

Mme GAUDRON : Mais si vous m'interrompez à chaque phrase, je n'ai pas le temps de continuer mon propos que vous interrompez ce que je dis...

M. BOUTARD : Allez-y, mais allez-y, je vous en prie.

Mme GAUDRON : C'est extrêmement désagréable.

M. BOUTARD : Mais bien sûr.

Mme GAUDRON : Alors j'avais une question par rapport au Relais Sépia qui est un dossier qu'on a suivi qui a été un dossier compliqué, très compliqué, avec beaucoup d'exigences qui étaient portées par l'Etat puisque c'était aussi un projet soutenu par l'ARS, l'Agence Régionale de Santé, enfin ça a été un dossier très compliqué avec beaucoup d'exigences, y compris par rapport à l'emplacement, par rapport aussi à la proximité des commerces, à la proximité d'un certain nombre de lieux de vie puisque ce relais Sépia est pour des personnes âgées qui sortent de l'hôpital et qui ont encore besoin d'un certain nombre de soins et de pouvoir reprendre de l'autonomie avant de pouvoir rentrer chez elle donc c'était quelque chose d'assez particulier. Donc, avec beaucoup, beaucoup, beaucoup de difficultés y compris avec un bailleur social, on avait donc réussi à monter ce projet, à aller chercher y compris les financements puisqu'il fallait boucler le budget et ça a été très compliqué. Donc voilà donc j'ai découvert un peu comme tout le monde que vous remettiez en cause ce projet pour ce que j'en comprends pour le mettre sur l'ancienne caserne des pompiers. Alors après c'est votre choix, vous ne l'avez pas forcément expliqué et c'est ainsi puisque vous êtes le maire et vous décidez sans doute de tout. Mais néanmoins, je me posais la question si ce nouveau dossier puisqu'on peut le considérer comme un nouveau dossier je pense a été validé puisque le dossier il a été à l'époque validé avec un emplacement bien précis. Donc voilà je voulais avoir des précisions par rapport à ça.

M. BOUTARD : Madame GAUDRON, le Maire ne décide pas de tout, tout seul. Ça c'est du non-sens et vous savez comme moi, vous avez été Première Adjointe, comment fonctionne une mairie. Alors vous savez ce relan, comme ça, habituel, de dire soit par écrit soit verbalement que le Maire décide de tout ou qu'il se prend pour un roi, excusez-moi je ne sais pas qui joue le rôle du bouffon dans l'histoire. Mais en tout cas, pas moi. Et je n'ai pas, et quand on me connaît, la vocation à décider de tout et tout seul. Vous avez dit tout à l'heure dans la formation des élus qu'il ne fallait pas que les techniciens prennent la place des élus et qu'il fallait que les élus se forment et soient eux-mêmes aux manettes. Vous voyez des Adjoints et des Conseillers Municipaux qui ont l'air frustré, et qui ne me diraient pas si un moment je décidais de tout, tout seul. Aurai-je l'avenir d'un petit dictateur à vos yeux ? Non arrêtons de plaisanter avec ça, ça n'est pas ma méthode. J'ai toujours été et vous le savez comme moi, et je vous respecte je ne vous ai jamais prise pour une dictatrice. Et je pense que vous avez, à une autre période, partagé avec vos collègues, en tout cas je l'espère.

Pas de remise en cause du projet. Il n'y a pas de remise en cause du projet. C'est la remise en cause de son implantation.

Quand, au 14 juillet, nous sommes allés avec mes collègues dans le quartier de Malétrenne. La première chose que j'ai entendu des enfants, il y a eu plusieurs témoins dans cette salle, le 13 juillet au soir pardon, vous allez nous enlever notre emplacement de jeux, c'est le seul endroit où on peut jouer. J'ai vu des parents qui me disaient qu'ils étaient en train de mettre en place une pétition. Alors Madame GAUDRON, j'ai fait un autre choix avec mes collègues. Nous sommes allés voir VTH et je vous l'annonce en 2022 tous les espaces verts de Malétrenne seront refaits, entièrement. Dont cette plateforme de jeux pour enfants. Et là son emplacement que je n'ai jamais trouvé judicieux, c'est-à-dire entre deux bâtiments cloîtrés dans un coin, dans angle avec une densification pour les personnes. C'était notre choix Madame GAUDRON. Et j'en ai parlé à des personnes, j'ai consulté. L'association AGEVIE a été reçue, VTH a été reçu. Le Conseil Départemental a été vu sur ce sujet. Il y a eu plusieurs réunions, personne ne nous a donné tort. Le projet garde son sens, qui n'est d'ailleurs pas un projet pour la Ville d'Amboise ou pour la Communauté de Communes du Val d'Amboise, mais qui est un projet à retentissement départemental. Quant à son implantation à la proximité, vous savez où et l'ancienne caserne des pompiers ? ET d'ailleurs des gens qui sortent de l'hôpital pour être en court séjour, je ne les vois pas courir au bureau de tabac ou dans d'autres commerces ou en tout cas on est en très proche, nous sommes en très grande proximité de l'hôpital.

L'association AGEVIE a validé ce choix, ainsi que VTH ainsi que le Conseil Départemental. On peut toujours polémiquer, on estime qu'il est mieux adapté sur cette plateforme avec une très belle vue plutôt qu'engoncé entre deux bâtiments, qui sont déjà dans un quartier où parfois l'aménagement y est difficile. Il y aura le réaménagement en 2022 par VTH de l'ensemble des espaces verts dans une année qui sera essentiellement consacrée justement aux espaces verts. Je ne décide pas de tout, bien au contraire. Et d'ailleurs si mes adjoints veulent intervenir sur tous ces dossiers, ils ont la parole libre tout comme vous. Oui Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Nous on voulait dire que ça nous paraissait plutôt intéressant comme projet parce que c'était aussi ce qu'on avait un peu esquissé pendant la campagne. On trouvait que ce quartier était essentiel et que la caserne des pompiers, et qu'il fallait faire un projet qui voilà redynamise le quartier et qui tienne compte de la proximité avec le centre-ville. Ce qu'on regrette juste c'est de ne pas participer à l'élaboration parce que peut-être c'est intéressant de faire intervenir les différents élus là-dessus.

M. BOUTARD : Madame GUICHARD, ça sera présenté en commission. Mais croyez-moi, ça serait quand même une première dans une activité municipale que je vous invite à toutes les négociations alors que nous avons été choisis pour mener cette municipalité, et que je vous invite à toutes les négociations ou que j'invite un autre membre de l'opposition pour faire les négociations avec AGEVIE, avec Val Touraine Habitat. Ces dossiers vous seront présentés, mais n'oubliez pas une chose, c'est comme ça c'est la vie politique. Je le dis encore une fois, il y a une liste qui a remporté les élections, et qui doit mener ses projets et qui doit gérer la ville. C'est notre responsabilité, nous l'assumons complètement. Les projets seront présentés. Je dois vous dire Mesdames que j'ai repris contact depuis le 04 juillet avec plus de 150 partenaires de la ville : associations, j'ai vu l'ADEM, le directeur de la DRAC, tous les bailleurs sociaux, les promoteurs immobiliers, toutes les associations multiples et variées qui veulent intervenir sur les projets de la ville. Plus de 150 rendez-vous, de réouvertures de dossiers, de négociations sur les nouveaux projets. Si vous le souhaitez je mets à disposition mon agenda. Comme ça vous savez moi tout est transparent.

Il a fallu reprendre beaucoup de contacts. Beaucoup. Et nous avons un projet municipal. J'estime que le quartier de Malétrenne doit être restructuré dans ces espaces verts, qui datent de plus de 40 ans. Et il y a d'autres quartiers dans la ville auxquels on va s'intéresser. Sur le bout des ponts, il y a des projets qui sont en train de naître dont on parlera en commission. Bien sûr, il n'y a pas de secret, il n'y a pas de truc caché. Et je pense que ces Conseils Municipaux d'ailleurs en sont le reflet. Reprenez les comptes-rendus d'il y a quelques années. Je ne pense pas qu'on ait toujours été dans un échange aussi libre. Peut-être que vous m'en ferez le reproche mais en tout cas, je crois donner réponse à toutes les questions, toutes les questions.

Je laisse de nouveau la parole à ceux qui veulent intervenir. Monsieur Brice RAVIER.

M. RAVIER : J'enlève mon masque. Merci Monsieur le Maire et Messieurs et Mesdames les Adjoints pour ces présentations. Nous aurions aimé peut-être les avoir un peu plus lors des différentes commissions. Et que ces présentations, ces investissements ou ces recettes de fonctionnement et que l'intégralité des documents puissent être présentés, débattus, évoqués lors des commissions, ce qui n'a pas été fait.

C'est un regret. Le document de la dernière commission finances relatait une partie de celle-ci, et loin d'être in extenso et c'est toujours assez désagréable de découvrir ces documents sur la table au moment du Conseil Municipal. Comme il est assez désagréable également de recevoir l'intégralité des documents très en retard. Donc voilà c'était notre première remarque.

M. BOUTARD : Attendez Monsieur RAVIER, je vous interromps une seconde. Comment ça

l'intégralité des documents pour ce soir très en retard ?

M. RAVIER : Et bien on le reçoit 5 jours dont le budget primitif de la ville qui n'est pas en format papier mais en format dématérialisé. Et que c'est pas forcément...Le budget primitif, nous l'avons reçu lundi.

M. BOUTARD : Monsieur RAVIER, sur ce sujet ça n'est pas une première. Vous avez des membres de votre groupe qui sont en commission, qui ont eu un débat et sur les documents....

M. RAVIER : Les membres de mon groupe n'ont pas eu de débat. Ces documents et l'intégralité de cette présentation, notamment sur les documents et je l'ai vu le document donc vous pouvez toujours nous expliquer, c'est pas ce qui a été présenté aujourd'hui. Donc on peut tout ce qu'on veut. Simplement je vous dis qu'on n'a pas eu l'intégralité de ce document et c'est bien dommage. Et c'est dommage de l'apprendre qu'au moment du Conseil Municipal, déposé sur la table. Donc on peut ce qu'on veut. C'est un fait. Donc merci pour le document présenté. Mais pas merci pour ce document en retard.

Nous notons dans cette présentation qu'un résultat global de clôture vous laisse de belles marges de manœuvre et je tiens particulièrement à souligner que c'est résultat financier du travail et de l'excellent bilan qu'a laissé Christian GUYON. J'insiste à chaque fois mais c'est un fait. L'année prochaine ce sera le vôtre. Aujourd'hui c'est encore celui de Christian GUYON.

Par contre, plusieurs points d'interrogation subsistent. Notamment dans le budget qui a été présenté.

Nous notons malheureusement quelques incohérences dans vos propos. En effet, il vous suffit de traverser la Loire pour changer de discours. Car si sur la rive droite de la Loire, de celle-ci, sur la Communauté de Communes, c'est mal d'emprunter sur des projets pour les habitants du territoire alors qu'il y a un taux d'endettement très faible, alors sur la rive gauche, à Amboise, tout est permis sans pour autant avoir des projets fléchés pour les amboisiens. On vient de les avoir aujourd'hui, présentés sur table, mais lors des différentes commissions, que nenni.

Nous vous alertons tout de même que même si l'endettement par habitant d'Amboise est de 647 euros et donc qu'il est très nettement inférieur au 907 euros par habitant d'une strate de même ville, l'encours de dette est néanmoins de 8,9 millions et que nous avons, durant l'ensemble de nos années de mandat fait en sorte de réduire cet encours qu'avait laissé le prédécesseur de Christian GUYON, à savoir Bernard DEBRÉ.

Nous maintenons que l'emprunt de 2 000 000 est de trop pour la ville. Même si au final, il n'y aura peut-être pas l'intégralité de ces 2 000 000 qui seront pris, c'est de trop. Nous n'avions pas vu jusqu'à aujourd'hui le fléchage des investissements qui étaient identifiés.

Plusieurs autres interrogations demeurent sur le poste des dépenses de fonctionnement. Les fêtes et les cérémonies passent de 173 000 euros en 2020 à 125 000 en 2021. Question : qu'est ce qui a été supprimé ?

Deuxième question, les catalogues et imprimés passent de 55 000 euros en 2020 à 74 000 euros en 2021. Soit 19 000 euros d'augmentation. Alors comment vous pouvez l'expliquer. Est-ce que vous voulez faire plus de photos ? Plus de documents ? Nous sommes intéressés.

Les indemnités des élus. On en a parlé tout à l'heure. Nécessité que vous souhaitez qu'il y ait le maximum d'indemnités d'élus qui soient données, OK. En 2020, les indemnités étaient de 184 470 euros, en 2021 ce sera 216 592 euros soit une augmentation de 32 122 euros. Et puis si je faisais un parallèle un brin populiste mais c'est un parallèle, il vaut ce qu'il vaut mais dans la section dédiée à cela, nous noterions que les associations passent de 427 000 euros en 2020 à 415 000 en 2021. Soit une diminution de 12 000 euros. Alors que le monde associatif n'a jamais été autant au bord du gouffre. Nous notons que vous avez fait des choix. Ces mêmes choix que vous nous aviez expliqué, pas plus tard que lors du dernier Conseil Municipal, que non jamais non vous ne toucheriez aux associations. Et que vous maintiendrez bien entendu la vie économique, le poumon et tout ce qui

va bien avec les associations. C'était vos propos.

La répartition des dépenses de fonctionnement par fonctions fait apparaître une diminution des moyens accordés aux différents services. Moins 5% pour les moyens généraux, moins 2% pour le scolaire, moins 3% pour l'aménagement urbain, moins 2 % pour le sport et la culture. Et une forte augmentation des moyens en opérations non ventilables. 20%. Cette nouvelle répartition est pour le moins inquiétante, pouvez-vous nous l'expliquer ? Est-ce un nouveau mode de calcul ? Est-ce que vous souhaitez avoir moins de personnel ? ça nous intéresse.

Concernant vos recettes, nous constatons que les recettes fiscales sont en hausse. Ce qui est une très bonne nouvelle et nous pouvons que nous féliciter qu'Amboise reste et va être encore plus demain on espère une ville dynamique avec plus de contributeurs à l'impôt et pas plus de pression fiscale sur les habitants.

Par contre, les prévisions des autres recettes sont en baisse. Est-ce par prudence concernant la pandémie ? Ce serait bien que vous puissiez nous l'expliquer.

Nous constatons mais nous l'avons évoqué tout à l'heure que vous abandonnez le projet de l'ancienne caserne des pompiers. Bon, c'est un choix, c'est une perte sèche de 500 000 euros. On verra bien par la suite qu'elle sera la recette dessus. Nous en reparlerons à ce moment-là. Pour l'instant, c'est moins 500 000.

Et puis mais ça relève de l'orthodoxie budgétaire de ne pas l'inscrire, peu de recettes de subventions, mais là encore nous serons vigilants puisque pour l'instant c'est pas indiqué. Voilà. Voilà ce qui était notre intervention du soir.

M. BOUTARD : Merci beaucoup Monsieur RAVIER pour votre intervention sur lesquelles plusieurs réponses vous sont dues. Et je ferai des commentaires sur vos propres commentaires.

L'exercice 2020 s'est arrêté pour l'ancienne majorité à quelle date ? Vous vous souvenez ? C'est-à-dire que ça a été 6 mois / 6 mois. Et vous disiez vous-même que je mettrai avec mon équipe la ville à genoux. Que nenni. Parce que ce qui est bien ce serait Christian GUYON et ce qui serait terrible et dangereux pour la Ville d'Amboise, ce serait Thierry BOUTARD et son équipe. Mais je veux bien que vous fassiez de la politique, j'en fais moi-même dans le sens le plus noble du terme, mais soyons réalistes. Réalistes. Je n'ai jamais critiqué le bilan financier de Christian GUYON. Et alors parce qu'il y aurait aujourd'hui une nouvelle équipe, choisie par les amboisiennes et les amboisiens, nous serions des pilleurs de caisse et nous mettrions notre ville dans un état lamentable. Bien sûr c'est la vocation d'amboisiennes et d'amboisiens qui sont là de faire de leur ville un gouffre à pognon et de ne pas vouloir la porter le plus haut possible.

Vous avez parlé de documents. Mais là encore une fois je crois que vous avez des pertes de mémoire terribles. Terribles. Pendant six ans, ce document, est-ce qu'il était même sur la table ? Est-ce que vous avez envoyé même les premières pages de répartition ? Jamais. J'ai été pendant six ans en commission. Je n'ai eu que ce document posé sur la table de commission.

M. RAVIER : C'est faux, c'est faux.

M. BOUTARD : Arrêtez de dire que quand c'est les autres qui prennent la parole c'est faux. J'ai été comme vous pendant six ans ? conseiller municipal. Vous pouvez dire ce que vous voulez, je ne vous ai pas interrompu pendant votre intervention...

M. RAVIER : C'est faux, c'est faux, vous mentez, vous mentez.

M. BOUTARD : Vous mentez éhontément sur comment se passait le vote du budget. Il suffit de reprendre les anciens comptes-rendus.

M. RAVIER : Bah oui bah vous mentez.

M. BOUTARD : Il suffit de les prendre et de montrer, de montrer parce que ces documents, nous, seront publics. Ils sont rendus publics. De montrer comment, et je me souviens d'un ancien élu pourtant pas de ma soi-disant obédience politique, dans une réunion publique parlant dans des termes sévères de présentation du budget et du compte administratif. Moi Monsieur RAVIER, je me suis engagé, pas à la transparence, à la plus grande des clartés. Tout est mis sur la table. Les commissions, si vous le voulez, vous aviez les documents. Si vous souhaitez l'avoir en format papier, je rappelle que vous pouviez intervenir auprès des services de la ville. Et qu'on vous les imprime. Et qu'on vous les imprime si vous le demandez. Vous êtes comme nous, vous êtes un défenseur de la transition écologique. On a fait les choix, déjà sous l'ancien mandat, de les avoir en format dématérialisé, mais je vous propose quand même de les avoir en format papier. Et quant à la présentation du budget, tous les projets...

M. RAVIER : On les avait pas...

M. BOUTARD : Vous ne les aviez pas ? On les avait les années d'avant, l'opposition les avait les documents ? Jamais.

M. RAVIER : A chaque fois. Présentation par Madame ALEXANDRE à chaque fois.

M. BOUTARD : Jamais et je ne suis pas le seul à être un ancien Conseiller Municipal. Je peux vous dire, et vous pouvez dire ce que vous voulez, c'était peut-être présenté à la majorité mais ça n'était pas présenté à l'opposition.

M. RAVIER : Présentation par Madame ALEXANDRE à chaque fois.

M. BOUTARD : Alors nous, nous faisons des efforts. Ça fait neuf mois que nous sommes là et vous nous en demandez plus que ce que vous avez fait pendant les derniers mandats donc à un moment donné ne venez pas faire le caliméro alors que vous avez fait pire avant.

M. RAVIER : Mais je fais pas le caliméro...

M. BOUTARD : Sur la présentation du budget et le rapport d'orientations budgétaires, il n'a jamais été présenté dans un document aussi complet, avec toutes les orientations que vous avez retrouvé ce soir. Dans ce document et dans ce document. Donc vous pouvez dire tout ce que vous voulez, je crois que sur le plan de la clarté et de la transmission des informations, nous avons fait plus en neuf mois, plus en neuf mois que ce qui a été fait sur l'ancien mandat. Et je suis en demande, et Madame MAURANGES pourra vous l'expliquer, d'un certain nombre d'évolutions sur la présentation de ces documents.

Alors je veux bien tout entendre, je veux bien que vous me fassiez passer pour le pire des crétins, mais à un moment donné ça suffit. Nous gérons la ville, avec responsabilité, et toute mon équipe ici est à l'œuvre pour le faire et que vous ayez ces propos ferait croire que nous sommes une bande de branquignoles alors que nous avons pris dans une période comme jamais une nouvelle équipe municipale n'a eu à prendre une municipalité, où nous avons une situation sanitaire, où on nous demande encore demain matin et vous avez sans doute vu l'actualité de mettre de nouveaux protocoles en place. De répondre à la préoccupation des amboisiens. Oui nous avons informé sur la Covid. Oui nous avons accompagné nos habitants. Oui nous accompagnerons nos commerces. Et j'en ai vu encore hier après-midi avec Madame GUERLAIS. Oui nous sommes tous les jours sur le terrain. Oui nous donnons de l'information.

Alors je veux bien tout entendre, mais vous ne pouvez pas non plus tout dire en faisant croire que ce sont des vérités. Parce que franchement.

Donc sur les six derniers mois, sur l'activité de 2020, les comptes ont été très bien tenus. Les

dépenses ont été très bien maîtrisées et vous imaginez bien que notre vocation est d'être dans cette démarche.

Vous me parlez qu'à Amboise, et qu'il suffirait que je traverse la Loire, pour avoir un mal d'emprunt. Là aussi, Monsieur RAVIER, je mettrai tout sur la place publique. Il y a à la Communauté de Communes des engagements sur des grands projets. Avec vous le savez comme moi des AP/CP. C'est-à-dire des engagements budgétaires qui engagent sur les prochains exercices effectivement, le financement de gros investissements. Vous croyez que c'est de gaieté de cœur qu'il faudra emprunter 7 200 000, je répète 7 200 000 euros pour la Communauté de Communes. Alors effectivement la situation financière aujourd'hui à la Communauté de Communes est stable mais nous expliquerons aux amboisiens ce que sont, et aux habitants de la Communauté de Communes ce que sont des AP/CP. Et que quand on prend des engagements pour le mandat d'après et que l'on fait croire que c'est celui qui arrive et qui hérite qui est lui un dépensier sans nom, non. Monsieur RAVIER vous auriez été aux affaires à la Communauté de Communes et vous auriez financé ces engagements budgétaires en AP/CP comment ? Avec des noyaux de cerises ? Avec de l'emprunt et vous vous seriez retrouvé dans la même situation que nous aujourd'hui, exactement dans la même.

Alors je vous ai déjà expliqué que sur la Ville d'Amboise l'emprunt c'est de l'emprunt d'équilibre, et vous le savez si vous connaissez la construction d'un budget.

M. RAVIER : Intervention de Monsieur RAVIER inaudible en l'absence de micro.

M. BOUTARD : Et que nous attendrons l'affectation des subventions, nous en avons déjà reçu une ce matin, il y en aura d'autres qui diminueront cet impact d'emprunt. Mais je suis prêt à le répéter autant de fois qu'il le faudra.

Sur certaines dépenses de communication, comme sur d'autres dépenses, c'est la restructuration de l'Hôtel de Ville. Avant, on dispersait dans tous les services des éditions, des frais de matériel de bureau, des achats multiples et variés. Nous notre idée c'est de recentraliser sur la communication ce qui concerne la communication. Et ce sera le compte administratif et vous le verrez très bien à ce moment-là. C'est d'ailleurs pour ça que nous ferons voter le compte administratif et le budget primitif. C'est bien pour cela. Le réalisme de la dépense et l'engagement du futur budget, qui sera de plus en plus en correspondance. Parce qu'on pourrait renouveler pendant six ans 4 000 euros sur du fonctionnement qu'on n'utilise jamais. Et pour quel intérêt ? Donc l'idée et la mission qui a été donnée à Madame MAURANGES aussi, c'est la réorganisation de nos services sur cet esprit de recentralisation d'un certain nombre de fonctions par service. Et ça nous paraît complètement logique. Et qu'il n'y ait plus un bout de contrat par-ci, un bout de contrat par-là, un peu d'impression par-ci, un peu d'impression par-là. C'est la clarté budgétaire. C'est le réalisme de la dépense. Voilà ce que je voulais vous rappeler Monsieur RAVIER. Et sur l'exercice 2020 et 2021, sur les indemnités des élus, vous me reprendrez s'il vous plaît la liste des élus à qui les indemnités avaient été retirés.

M. RAVIER : Attendez, je ne suis pas en train de vous parler de chose comme ça.

M. BOUTARD : Si. Vous m'avez dit Monsieur RAVIER que les indemnités d'élus avaient augmenté entre 2020 et 2021. En 2021 et en 2019, il y a un certain nombre d'élus dont les indemnités ont été supprimées, suspendues. Pardon, ah mais je le sais. On peut peut-être laisser la parole à Monsieur PEGEOT.

M. RAVIER : Monsieur Monsieur Monsieur BOUTARD. Nous ne sommes pas sur une base de 32 000 euros c'est tout, c'est un fait, mais c'est pas grave, faut l'assumer. Et jusqu'au bout. Mais vous allez l'assumer vous venez de nous dire que vous allez l'assumer.

M. BOUTARD : Monsieur RAVIER, Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Pas de problème Monsieur le Maire je vous écoute.

M. BOUTARD : Monsieur RAVIER, je vous ai déjà dit et vous le saviez du temps de Christian GUYON et je le respectais, que c'est le Maire qui donne la parole.

M. RAVIER : Oui bien sûr.

M. BOUTARD : Donc vous pourrez répondre après je termine. En tout cas en ce qui nous concerne, j'ai fait le choix d'avoir des conseillers délégués qui effectivement sont très peu rémunérés mais font du travail, et d'avoir des adjoints qui soient aussi compensés à la hauteur de leur engagement et aussi de leur baisse de salaire, de leur baisse de salaire parce qu'ils ont pris l'engagement d'avoir du temps de libéré pour la ville. Voilà je pourrai prendre la moyenne d'âge de l'ancien mandat des adjoints, et la moyenne d'âge de mes adjoints. Là aussi c'est un choix politique et je l'assume Monsieur RAVIER.

Je me souviens d'une conversation avec Christian GUYON qui me disait moi je ne prends pas l'indemnité totale parce que je touche déjà mes retraites. Et vous le savez, il vous l'a dit comme à moi si tu deviens Maire, fais attention, protège-toi. Alors ça je peux vous le dire il me l'a dit et il me l'a redit. Et je pense qu'il avait raison.

Quant à vous Madame GAUDRON, je pense que je ne vous ai pas donné la parole pour le moment. Vous pourrez réagir après bien sûr.

Sur les associations, et là encore un certain nombre d'associations n'ont pas demandé leurs subventions. Et encore nous regarderons la répartition de ces subventions dans la délibération suivante avec une nouvelle dynamique. Vous voudriez en fait, si je comprends bien, qu'on fasse tout comme vous vous faisiez, qu'il n'y ait pas de changement pour que vous puissiez dire vous-même vous voyez vous faites tout comme nous parce que tout ce que nous faisions était très bien.

M. RAVIER : Ah non mais Monsieur le Maire, nous constatons. Moins 15 000. C'est tout.

M. BOUTARD : Je continue Monsieur RAVIER, je ne vous ai pas donné la parole.

M. RAVIER : Et bah je la prends.

M. BOUTARD : Et bien vous n'êtes pas très respectueux.

M. RAVIER : Si.

M. BOUTARD : Vous n'êtes pas très respectueux.

Il n'y a pas vocation à avoir moins de personnel et si vous avez lu le rapport d'orientations budgétaires, vous vous souviendriez qu'il y a des départs conséquents en retraite et qu'il y a des périodes de tuilage mais aussi des périodes où les personnes ne seront pas dans nos services puisqu'ils auront droit à épuiser leur compte épargne-temps, soit de façon financière soit en prenant des congés. Donc il n'y a pas vocation à supprimer du personnel. En tout cas je crois et j'en suis persuadé, pour entendre les personnels eux-mêmes, qu'il y a besoin de modernisation, de restructuration de tous les services de la ville qui n'ont pas effectivement bougé depuis vingt ans.

La pression fiscale sur Amboise.

Encore une fois, je crois que les amboisiens qui siègent dans un Conseil Municipal sont des contribuables comme les autres et ne sont pas dans la volonté de se faire mal à eux-mêmes, de faire mal à leurs voisins, à leur entourage et à leurs concitoyens.

La pression fiscale, il n'est pas question de la faire monter. Qu'il faut simplement de la prudence, oui de la prudence. Je crois, et là ça demande un peu d'humilité, un peu de modestie, un peu de recul, un peu de hauteur de vue parfois aussi pour se poser les bonnes questions de ce que vont devenir nos territoires dans les futures années. Vous savez s'il y aura peut-être une nouvelle crise sanitaire, une crise économique dans quelques mois, une crise sociale ? Qui le sait ? Donc effectivement il faut être prudent. Et en aucun cas la vocation de cette équipe municipale, que je remercie encore pour son engagement, pour sa mobilisation, pour l'énergie qu'ils mettent à développer les projets qui verront le jour en 2021 et sur tout le mandat. Je salue l'engagement de Nathalie SUPPLY pour la présentation de son premier budget. Premier budget, parfaitement mené. Avec Madame MAURANGES qui elle aussi est arrivée au mois de janvier. En moins de trois mois, toutes ces actions ont été menées avec Madame COUHÉ, la chef du service des finances, avec l'entière des élus pour avoir un rapport d'orientations budgétaires comme jamais il n'en a été présenté un dans notre ville et effectivement vous ne l'avez peut-être pas eu avant mais ce document a été terminé cet après-midi à 17h00. Oui Monsieur RVIER, parce qu'il faut du temps, parce qu'on a une actualité en ce moment qui est intense et je ne vous cache pas que nous passons avec Madame MAURANGES pas simplement du temps sur la préparation des Conseils Municipaux mais à faire vivre notre ville. Parce que nous avons une actualité qui est riche, qui est contraignante, quand il faudra annoncer la fermeture de toutes les écoles pour 4 semaines, quand il va falloir mettre en place à nouveau des contrôles et des nouveaux protocoles, qu'il va falloir assumer alors que les deux crèches sont fermées pour cause de Covid et que les parents puissent continuer quand même à travailler, ce ne sont pas des sujets qui se résolvent en un claquement de doigts. Et il y a encore toute une autre actualité et vous qui avez été élu, vous le savez aussi bien que moi. Donc ne perdez pas la mémoire sur la responsabilité de ce qu'est une ville. Et de penser qu'aujourd'hui nous ne prendrions pas tout le temps et nous ne mettrions pas toute l'énergie nécessaire pour avoir présenté un budget équilibré, un budget sincère, et un budget qui a des investissements. Parce que comme vous m'avez dit l'autre jour, à la Communauté de Communes, vous me faisiez le reproche de ne pas avoir assez poussé l'investissement dans une période où il faudrait investir. Et là maintenant quand vous traversez la Loire, et bien vous faites l'inverse vous me dites à Amboise vous investissez trop. Ah bah je comprends plus.

Mme SANTACANA : Non, non, non, on n'a pas dit ça. On a dit vous empruntez trop.

M. BOUTARD : Vous avez regardé les ratios. A la Communauté de Communes, nous allons nous retrouver avec 19 000 000 d'emprunts avec les engagements qui ont été pris sous l'ancien mandat. 19 000 000 d'emprunts.

M. RAVIER : Va falloir reprendre un peu l'ensemble de vos discours parce que là vous perdez le fil .

M. BOUTARD : Non je ne perds pas le fil vous faisiez des comparaisons, j'en fais aussi.

M. RAVIER : Vous faites des comparaisons et comparaison n'est pas raison.

M. BOUTARD : Ah bah alors là celle-là elle est bonne hein !

M. RAVIER : Bah ouai c'est ça. Mais à hauteur...

M. BOUTARD : Je pense que raison n'est pas comparaison non plus.

M. RAVIER : Bah ouai c'est ça et vous devriez peut-être vérifier vos propos. Mais voilà allez-y.

M. BOUTARD : Y-a-t-il d'autres interventions ? Madame GUICHARD je vous en prie.

Mme GUICHARD : Juste pour conclure oui en effet le contexte il est difficile. Le centre-ville il est fermé comme si les gens étaient derrière leurs portes et leurs fenêtres closes. C'est un peu triste de voir ça. Il y a des gens qui travaillent aussi et des gens qui ne peuvent pas travailler également et qui en sont bien tristes aussi. Et il y a des gens malades bien sûr aussi. Donc on sait parfaitement que la situation est bien compliquée. On va être reconfinés ce week-end. Et donc vous êtes en charge de l'exécutif. Et donc nous notre propos c'est pas du tout de remettre en cause la qualité du travail de vos adjoints et des services. On imagine bien que la tâche est rude. C'est pas là-dessus que nous souhaitons intervenir et d'ailleurs on aimerait un peu plus de bienveillance parce qu'on trouve pas ça intéressant les guerres de testostérone. Et pour être constructif, et bien on répète encore une fois que vraiment on est aussi des élus, on a eu 750 voix, vous en avez eu 1500 et Monsieur RAVIER également. On représente les habitants et donc on aimerait voilà pouvoir participer aux projets de construction de la ville en mettant bien entendu en évidence la question démocratique et la question des besoins des habitants.

Et puis dernière chose, après je rends le micro. En commission, on souffre quand même de ne pas avoir de discussion approfondie.

Mais voilà après ça reste dans la bienveillance et on reconnaît parfaitement le travail qui vous est imparti dans cette période que nous vivons.

M. BOUTARD : Merci Madame GUICHARD de vos propos. Vous croyez, et je le crois comme vous, je l'ai dit d'ailleurs dans mon propos préliminaire du rapport d'orientations budgétaires. Souvenons-nous qui, et je ne le dis pas pour me faire plaindre, qui a pris ses fonctions dans ces conditions là sur ces cinquante dernières années ? Qui ? De ne pas pouvoir réunir les commissions comme il le veut, et même sa propre majorité ?

D'être dans un gymnase pour faire un Conseil Municipal, sur des tables où on a l'impression de faire un examen de passage pour je ne sais quel diplôme. D'avoir des masques sur le visage et de ne même plus pouvoir se serrer la main ou s'embrasser ? Oui effectivement la démocratie en prend un coup. Effectivement c'est compliqué de faire des commissions en visio. Oui effectivement c'est compliqué de faire des commissions de travail et vous le voyez aussi à la Communauté de Communes dans les conditions dans lesquelles nous vivons. Oui c'est difficile pour les commerçants de ne pas pouvoir faire simplement leur propre activité, aux hôteliers de ne pas pouvoir recevoir des clients, aux restaurateurs d'avoir le rideau fermé et d'attendre. Oui il va y avoir de la casse sociale. Oui il va y avoir de la casse psychologique. Nous avons décidé depuis ce début de mandat de ne pas tomber dans le pessimisme. J'ai des collègues qui commencent déjà à y être. Quand vous ne pouvez pas recevoir vos partenaires, quand vous avez une visio et que vous avez pas la wifi dans la mairie et que vous êtes obligé de courir avec votre ordinateur et son fil derrière. Oui c'est compliqué et vous avez raison.

Oui la tâche est difficile même pour nos personnels, quand il se font engueuler parce que le centre de vaccination, ils n'ont pas été reçus. Comme si c'était nous qui faisons les doses.

Oui c'est compliqué de fermer une école ou une crèche et de dire aux parents restez chez vous.

Oui c'est compliqué d'avoir une ville déserte et de voir les recettes ne pas rentrer. Mais tout de même porter des projets, tout de même avoir de l'ambition pour la ville, tout de même se dire que demain sera meilleur. Tout de même se poser les bonnes questions et engager notre territoire dans une dynamique.

Oui c'est compliqué vous avez raison Madame GUICHARD.

Je vous remercie de votre propos parce qu'il est encourageant pour nous.

Alors demain, évidemment je le souhaite de tout cœur, il n'y a pas un adjoint qui ne le souhaite pas, de faire plus de commissions que nous en avons connu, plus de partage de l'information, oui plus encore que nous faisons avant.

Mais je rappelle que dans quelques jours ça ne fera que neuf mois. Et nous verrons au compte

administratif où chaque adjoint fera son premier bilan, ce qui a été fait. Pas toujours très visible mais ce qui a été fait. Pour notre ville et pour son territoire.

On peut me faire beaucoup de reproches, toujours mais il y en a un que je ne peux pas entendre, c'est celui qui voudrait faire croire que je suis un antidémocrate, un petit dictateur en herbe. Ceux-là je les mets au défi dans une période aussi compliquée de mener une ville, une Communauté de Communes, de faire en sorte que la dynamique reste et de ne laisser personne, comme nous l'avons dit lors de notre campagne, sur le bord de la route.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

Oui Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, on est dans une situation inédite et ça je pense que tout le monde en a conscience. Et on sait la grande difficulté donc aussi la grande responsabilité qu'on peut avoir quand on est élu et qu'on est dans des exécutifs. Vous le savez je suis membre d'un exécutif régional, mais c'est vrai que cette situation qu'on vit dans notre commune est aussi dans une région et je sais aussi la nécessité face à ce moment particulier de se remettre en cause, de remettre en cause les projets qu'on peut avoir et se demander si c'est important. C'est toute la difficulté quand on est un exécutif. Nous ici on est dans l'opposition et nous faisons notre rôle d'opposition. Alors c'est vrai que ça vous fait monter dans les tours. Déjà il n'y a aucun propos injurieux c'est vous qui les portez ces propos injurieux. Que les choses soient claires. Alors nous on dit les choses. Ça peut des fois être pas agréable et notre rôle il est de contrôler, d'alerter et c'est bon pour la démocratie. La démocratie est bien dans le rôle de chacun. Alors évidemment faut que ça soit respectueux mais je pense que nous sommes respectueux des uns et des autres. Alors évidemment le débat de temps en temps ça monte un peu dans les tours. Mais c'est pas grave.

Alors j'ai bien entendu regardé de près ce budget. Alors ça pas été facile. Déjà moi je ne fais pas partie de la Commission des Finances. Onc nous n'avons pas eu les documents, enfin le peu de documents qu'il y avait.

M. BOUTARD : Vous avez bien eu le budget Madame GAUDRON ?

Mme GAUDRON : ça y est vous commencez déjà à me couper la parole.

M. BOUTARD : Vous avez eu le budget ?

Mme GAUDRON : Essayez de ne pas me couper la parole

M. BOUTARD : Alors vous direz la même chose à votre collègue Brice RAVIER, de ne pas prendre le micro et de m'interrompre. Vous lui direz la même chose. Merci Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : On n'est pas dans une cour d'école là !

M. BOUTARD : Vous pouvez continuer.

Mme GAUDRON : On n'est pas dans une cour d'école là !

M. BOUTARD : Je préside encore cette instance. Merci Madame GAUDRON, vous pouvez continuer.

Mme GAUDRON : C'est pour me déstabiliser que vous m'interrompez en permanence en fait ?

M. BOUTARD : Faites pas le caliméro vous non plus.

Mme GAUDRON : Non non je fais pas le caliméro. Mais c'est extrêmement perturbant d'être en permanence interrompue.

M. BOUTARD : Je vous en prie.

Mme GAUDRON : Donc en fait j'ai essayé de récupérer le document parce que bon regarder le budget en forme numérique c'est juste pas possible. Je pense que tout le monde en a conscience. Donc j'ai essayé de le récupérer, je suis venue samedi matin mais j'ai pas réussi à le récupérer. J'ai envoyé un message à votre directeur de cabinet, Monsieur Stanislas MARCHAL, et d'ailleurs il ne m'a pas répondu. J'ai fini par le récupérer lundi et c'est vrai que j'aurai bien voulu avoir le week-end pour travailler dessus. Je clos ce sujet. Alors c'est vrai que j'ai regardé votre budget avec le peu d'informations que j'avais. Parce qu'il y a un certain nombre d'informations qu'on vient d'avoir sur table. Donc c'est un peu compliqué. Néanmoins, j'avoue après avoir écouté avec grande attention vos propos dans la présentation des orientations budgétaires, qui étaient très forts, avec des volontés d'investissements ambitieux. Il y avait beaucoup de choses déclarées dans ces orientations budgétaires. C'était important et on écoute. Et je dois dire ma grande déception quand j'ai regardé ce premier budget de votre mandature.

Je ne retrouve pas les éléments qui étaient indiqués dans ces orientations budgétaires. C'est vrai qu'on l'a dit. La situation est très particulière. Ce sont vos propos : vous parliez du contexte où les activités économiques, sociales et démocratiques ont connu de forts ralentissements et des contraintes. Alors poser ce constat, pour moi il faut y apporter des réponses particulières. Que je ne trouve pas.

Où est dans le budget la relance économique ?

Où est dans le budget la transition écologique ?

Où est dans le budget, un budget qui doit être un budget de combat, l'accompagnement de la dynamique économique dont Amboise a besoin pour se relever de cette situation dont on ne voit pas la fin. Et c'est vrai que les annonces qui sont faites pendant ce conseil ne sont pas là pour nous rassurer.

Où est dans ce budget la solidarité nécessaire pour soutenir nos concitoyens les plus fragiles. Je pense aussi aux jeunes.

Je n'ai pas pu dans ce budget en tout cas identifier les éléments qui sont là pour me rassurer et pour répondre dans ce moment particulier, dans cette crise particulière, à tous ces défis.

Il y a un certain nombre d'investissements qui sont présentés. On a eu quelques éclaircissements pendant cette séance. Néanmoins, c'est vrai qu'il y a beaucoup d'investissements qui sont pas nouveaux. C'était des investissements qui étaient déjà enclenchés. Mais c'est normal c'est la continuité républicaine. Et je suis fort satisfaite de voir que la Tour d'Or Blanc est un projet qui a été maintenu. Vous savez que j'en suis à la genèse avec Christian GUYON et que c'est un dossier qu'on connaît bien et qu'on a suivi et on est très content que ce projet soit porté dans une continuité républicaine. Et je vois d'ailleurs que vous en faites grand cas et ça sera un élément important et on pourra complètement le partager.

Il y a aussi des choses qui m'inquiètent un peu, alors ça va peut-être vous faire monter dans les tours, mais un oint de vigilance, attention aux dépenses cosmétiques. Alors les dépenses cosmétiques c'est finalement des dépenses qui sont visibles, qui sont jolies mais qui finalement n'apportent pas grand-chose à nos concitoyens dans cette période. Alors je vais en citer quelques-unes et je pense qu'au moment du compte administratif on pourra sans doute en voir d'autres. Le relookage des bureaux du maire et de son cabinet, était-ce vraiment nécessaire ? La rénovation de la façade de la mairie, était-ce vraiment nécessaire ? Après c'est vos choix mais n'y-a-t-il pas d'autres priorités à mettre dans ce budget 2021. En tout cas, pour ma part, j'en aurai fait d'autres.

Était-ce nécessaire aussi d'acheter des nouvelles voitures ?

Donc c'est juste pour donner quelques exemples, pour situer un peu les dépenses que je qualifie de

cosmétiques.

Donc voilà en tout cas ce budget nous ne le voterons pas parce qu'il ne répond pas du tout à la fois aux attentes. Elles sont nouvelles les attentes de nos concitoyens par rapport à un certain nombre de défis qui sont des défis sanitaires, économiques, écologiques, et qui se sont aggravés avec la situation sanitaire que nous connaissons.

M. BOUTARD : Très bien Madame GAUDRON je vais vous répondre et je vous rassure je ne monte pas dans les tours. Je ne fais que répondre de façon passionnée. Et vous parliez tout à l'heure de propos peu élégants, c'est vrai que de me faire traiter de menteur est un propos tout à fait courtois certainement. Et me couper la parole de façon aussi importante en prenant le micro, je préside quand même le Conseil Municipal Madame GAUDRON. Mais me faire couper la parole est une façon courtoise sans doute de vouloir me déstabiliser. Vous voyez comme quoi ce qui est fait dans un sens n'est pas plus agréable dans l'autre.

Effectivement la situation économique est tendue et la situation sociale n'est pas simple.

La vocation du soutien économique n'est pas la ville d'Amboise, vous le savez mieux que moi puisque vous avez eu ces responsabilités à la Communauté de Communes de la vice-présidence à l'économie. Et c'est la vocation de la Communauté de Communes de porter le développement et la dynamique économique mais c'est aussi avant tout la compétence de la Région. Et les villes ne peuvent pas assumer toutes les compétences. En tout cas, sur ce qui concerne notre ville et notre système économique, le Conseil National du Commerce de France viendra faire son analyse du commerce en centre-ville. Parce qu'effectivement, le projet mené dans la zone de la Boitardière d'étendre à de nouveaux commerces n'est sans doute pas la vocation première pour redynamiser le commerce en centre-ville d'Amboise. Effectivement, je l'entends c'est pour ça qu'il faut réorienter un certain nombre de projets et se questionner et je vous donne raison Madame GAUDRON.

La relance économique c'est effectivement soutenir sur les droits de terrasse et les droits de publicité, permettre à nos commerçants d'ouvrir plus et plus tard et aussi de s'engager et faire en sorte qu'enfin Amboise soit une station de tourisme par exemple.

Ça c'est pas un acte budgétaire mais c'est ça soutenir son économie locale.

Soutenir son économie locale, c'est quand à Noël, on fait travailler les artisans chocolatiers pour 15 000 euros.

Oui, soutenir son économie locale c'est quand on voit son union commerciale, et de lui dire on va mettre en place des chèques cadeaux. Alors que les vitrines de Tours ne rêvaient que d'une chose c'est qu'on fasse les chèques cadeaux avec eux. C'est ça effectivement soutenir son économie locale. Son économie locale c'est aussi de prioriser peut-être les artisans, de faire moins de travaux en régie.

Oui c'est ça soutenir l'économie locale.

Soutenir l'économie locale c'est aussi de faire participer nos commerçants, nos artisans, nos hôteliers, nos restaurateurs, et toutes les autres entreprises dans un procédé de grands événements. Vous me parlez de la Tour d'Or Blanc.

Quand j'ai rencontré Michel OTHONIEL, je ne crois pas trahir ces propos, ceux de son équipe qui ont découvert un vrai portage politique depuis le mois de juillet. Oui nous nous battons pour ce projet.

Oui nous avons obtenus des engagements du Conseil Départemental sur l'aménagement du Bout des Ponts.

Oui parce que comme vous, à l'époque nous avons voté pour ce projet. Je me souviens de cette Commission Générale où tout le monde était d'accord. Ce projet n'appartient qu'aux amboisiens. Il a été porté je crois depuis 2009 par vous-même et Christian GUYON. En moins de neuf mois, nous avons réussi à faire débloquer un certain nombre de verrous et de le mener à son terme pour

une inauguration en octobre. Et j'en suis fière. Parce que comme vous disiez dans la continuité républicaine, il y a un certain nombre de projets que l'on mène.

La transition écologique, elle est là, elle prend corps avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le domaine public. C'est une première à Amboise.

Sur la réorientation de nos espaces verts et de nos espaces naturels. Avec Bernard PEGEOT, c'est un travail qui nous prend beaucoup de temps. Qui a demandé à nos équipes des espaces verts de se ressaisir autour d'eux et vous savez très bien de quoi je veux parler. Quand une équipe a vécu autant de malheurs que eux ont vécu, au sein de leur propre équipe, sujets que j'ai découverts en arrivant à la tête de cette mairie. J'ai passé combien d'heures Bernard avec eux à discuter ?

Et je leur rends hommage ce soir.

Vous voyez sur tout le travail qu'ils font.

C'est la première fois depuis dix ans que l'équipe des espaces verts est au complet. Et je suis fier d'être attentif à leur travail. Ils travaillent dehors, quand il pleut, quand il vente, par n'importe quel temps et on regarde peu le travail qu'ils font.

Oui quand je passe, je m'arrête et je vais les saluer.

Et quand j'arrive à la mairie, je fais le tour. Ça me prend du temps mais je fais le tour.

C'est effectivement un changement de comportement dans une crise que nous vivons.

Soutenir nos propres salariés. Et sur le plan social, je pense que ça faisait bien longtemps que pour notre ville il n'avait pas été fait autant à la fin de l'année pour les remercier de leur engagement.

La transition écologique, c'est aussi tout un programme qui va se mettre en place dans le cadre du contrat de relance écologique, sur plusieurs années, sur l'Île d'Or, sur la Varenne sous Chandon qui sera classée espace naturel sensible. Sur la Moutonnerie, mais aussi sur tous les espaces urbains.

Vous savez pertinemment et je l'ai dit pendant la dernière campagne que le plan pluriannuel d'investissement sur les routes intègrerait la végétalisation.

Il est fini le temps de stade hyper bétonné, d'une piscine qui répond soi-disant à des conditions environnementales et nous ne pourrions pas installer sur le toit les panneaux photovoltaïques. Nous l'avons appris il y a trois mois. Surprise, douche froide ! Pour une piscine.

Projet d'une piscine qui doit effectivement faire réfléchir sur l'engagement d'une collectivité dans ses investissements, sur comment les mener, sur qui écouter, sur prendre un peu plus d'humilité.

Et vous parliez tout à l'heure de l'Agence Régionale de Santé puisque l'ARS n'ayant pas validé le permis de construire, l'ouverture de cette piscine le sera-t-elle demain je n'en sais rien.

J'y défendrai le relais SEPIA dans les mêmes conditions et nous avons déjà la certitude. J'irai défendre la maison de santé qui elle recevra je l'espère plus de 15 professionnels dans un bâtiment public et qui ne sera pas traité par un opérateur immobilier.

Vous parlez de dépenses cosmétiques. C'est vrai qu'Amboise n'a pas de rayonnement.

Si j'ai fait changer la moquette du bureau et faire un coup de peinture à la place du papier jaune des années 80 par un gris tout à fait classique, et bien ça a été fait en régie.

Ça c'est des travaux de régie. Entretien notre patrimoine.

On pourrait faire le tour de la mairie et des couloirs du sous-sol, de certains bureaux, de certaines conditions de travail de nos propres agents, vous savez avoir un centre d'accueil où l'agent d'accueil est caché derrière le pilier quand vous rentrez, c'est pas non plus des plus accueillant. Oui c'est du service surtout aux amboisiens et c'est le respect de notre ville, et c'est le respect aussi de l'entretien de son patrimoine. C'est pour ça qu'entretenir son patrimoine c'est quelque chose d'important et il faut l'entretenir continuellement, parce que vous savez comme moi que vous pouvez ne rien faire pendant vingt ans mais que ça vous coûtera vingt fois plus cher. Et sur la façade, il était temps d'intervenir, et je vous montrerai les photos si vous voulez, puisque les bétons s'effritaient et que d'ailleurs il y a eu sous l'ancien mandat des demandes de devis pour la réparation de ces bétons. Quant au projet qui a été fait c'est simplement de la peinture validée par l'Architecte des Bâtiments

de France parce qu'il faut savoir entretenir notre Hôtel de Ville. Et je ne vous cache pas quand même que l'entrée bleue, pourtant ça devrait me plaire le bleu, mais l'entrée bleue qui ressemblait à un commissariat de police. Alors qu'on demande à nos habitants de faire des efforts sur l'entretien de leur propre maison, de nettoyer devant chez eux, je pense que la mairie doit donner l'exemple. Et si elle ne donne pas l'exemple, je ne vois pas pourquoi on va demander aux autres d'avoir un haut critère d'aménagement et d'entretien de leur propre patrimoine. Entretienons le nôtre et on pourra demander aux amboisiens de faire des efforts.

Moi je suis satisfait ce soir de vous présenter un budget comme celui-là. Satisfait parce qu'en fait il est l'introduction à un changement. Je comprends qu'il ne vous satisfasse pas, je comprends que vous êtes dans votre rôle d'opposition. Je vous respecte, vous avez autant la parole que vous voulez. Respectez-moi aussi. Oui Madame GAUDRON. Je crois qu'il n'y a jamais eu des Conseils Municipaux avec autant d'informations, autant de choses dites et autant de liberté de paroles.

Alors vous ne voterez pas ce budget, je vous dirai quelque part que je n'en suis pas surpris. Et si vous le votiez, je me dirai « Tiens, Madame GAUDRON est arrivée à une raison de faire évoluer la ville ». Et bien c'est notre choix, c'est notre orientation de la faire évoluer en interne, en externe, et de porter des projets structurants pour la Ville d'Amboise, comme nous souhaitons la voir être un lieu de vie tellement agréable pour ces habitants, une vitrine extraordinaire pour faire venir des investisseurs et qu'elle reprenne j'espère dans le meilleur des cas et dans un temps le plus court possible une activité et une dynamique comme on aime la voir vivre.

Y-a-t-il d'autres interventions ? Oui Madame GUICHARD. Et après nous allons passer au vote.

Mme GUICHARD : Juste pour expliquer que nous non plus nous ne voterons pas ce budget parce que les actions en faveur de la transition écologique pour nous c'est pas assez ambitieux. Nous attendons tellement plus d'implications sur la préservation de la nature, de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique. Nous ne voterons pas ce budget parce que nous pensons que la construction n'est pas assez large on l'a dit on le répète. Certains projets nous semblent intéressants pour autant, on l'a dit également. Mais d'autres sont en totale opposition avec les gens que nous représentons et la politique que nous menons. Et pour nous, pour résumer cela, la transition écologique va toujours de paire avec la démocratie et la solidarité, donc on attend plus de choses de ce côté-là. Donc ce dont nous sommes heureux finalement à l'issue de cette présentation, c'est que vous avez présenté la remise en cause du projet de la Boitardière. Et donc en fait pour nous c'est aussi dû à une mobilisation citoyenne à laquelle nous ne sommes pas étrangers. Donc ça on continuera à être attentifs sur le déroulement des projets. Et on regrette bien évidemment que d'autres se poursuivent, qui ne sont pas assez solidaires envers la diversité des habitants.

M. BOUTARD : Merci Madame GUICHARD de votre explication de vote. Je vais donc mettre aux voix ce budget. On va la voter dans sa globalité, c'est le dernier vote du budget global qui compte. Donc je vais vous proposer d'approuver le budget primitif 2021 de la Ville d'Amboise.

Y-a-t-il des votes contre ? 9 votes contre. Des abstentions ? Pas d'abstention. Mes chers collègues de la majorité, je vous remercie d'avoir voté ce budget, de me faire confiance pour ce premier exercice du budget et je suis aussi très fier de vous avoir parmi nous, autour de moi, pour mener notre premier budget qui j'en suis sûr satisfera un grand nombre d'amboisiens.

M. BOUTARD : Nous allons passer à la délibération numéro 9. Sur les finances, avec l'attribution des subventions. Je laisse la parole à José BONY.

Monsieur BONY donne lecture du rapport.

La Commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions ci-dessous pour un montant total de 264 650 €.

Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
Initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Gymnastique	Association	1 500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Badminton	Association	500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Athlétisme	Association	3 000,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Football	Association	24 000,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Tir à l'Arc Les Archers du club d'Amboise	Association	500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Tennis	Association	5 000,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Tennis de table	Association	1 700,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Gym	Association	750,00
Promouvoir découverte et initiation de la pêche	Gaule Amboisienne	Association	1 000,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Karaté Club Amboisien	Association	500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Amicale des Randonneurs Cyclotouristes Amboisiens	Association	350,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Sporting Club Amboisien	Association	3 300,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Judo Club Amboise	Association	2 000,00
Favoriser l'animation de quartier par la pétanque	Association Sports Loisirs Malétrenne - Pétanque	Association	500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Amboise Twirling bâton	Association	1 000,00
Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP George Sand	Association	250,00
Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP Paul Louis Courier	Association	250,00
Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP A. Paré	Association	250,00

Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	OCCE RICHELIEU	Association	250,00
Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP J. Ferry	Association	250,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Amicale USEP Amboise	Association	250,00
Initiation à la pratique physique et sportive	ASTAG	Association	300,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Billard Club Val d'Amboise	Association	1 000,00
Participation à l'organisation d'un nombre croissant de courses cyclistes	UCANN Union Cycliste Amboise Nazelles-Négron	Association	2 000,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Ecole de Wushu	Association	500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Les Mousquetons d'Amboise	Association	500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Nazelles-Basket	Association	2 000,00
Favoriser l'aide aux Associations	Dynasso Plus	Association	1 250,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Amboise Roller Club	Association	750,00
Participation à l'organisation de concerts pour promouvoir le chant	Chorale Chante Loire	Association	600,00
Participation à l'organisation de concerts d'orchestres pour promouvoir la musique	Orchestre d'Harmonie	Association	1 000,00
Favoriser l'organisation de spectacles à la valeur culturelle dans les écoles	Jeunesses Musicales de France	Association	750,00
Participation à l'organisation spectacle	SALSAMANIA	Association	400,00
Participation au fonctionnement de Radio Active	Dynasso Plus	Association	3 000,00
Favoriser l'aide sociale aux personnes en milieu rural	Aide à domicile en milieu rural	Association	1 400,00
Accueil des personnes et familles nouvellement arrivées	Accueil des Villes Françaises AVF	Association	300,00
Favoriser le lancement du projet de transport accompagné	ASSAD	Association	3 000,00
Favoriser l'aide aux familles pour des sorties culturelles	La Pause Alois	Association	200,00
Favoriser l'organisation d'une journée d'information sur le handicap	APF paralysés de France	Association	150,00
Favoriser l'aide culturelle aux aveugles et mal voyants	Bibliothèque Sonore de Tours	Association	300,00
Participer au soutien des veufs et veuves	FAVEC 37	Association	300,00
Favoriser l'information juridique auprès des femmes et des familles	CIDFF 37	Association	200,00
Favoriser le déplacement des personnes démunies	DICCA	Association	650,00
Association d'insertion	Objectif	Association	3 300,00
Maintenir les aides aux combattants démunis	1838e section des médaillés	Association	300,00

Participation organisation animation	SOLDATS DE L'EMPIRE	Association	5 000,00
Maintenir les aides aux combattants démunis	F.O.P.A.C	Association	300,00
Maintenir les aides aux combattants démunis	ADIRP 37	Association	500,00
Permettre de sensibiliser et faire découvrir les richesses naturelles et culturelles de la Loire à tous citoyens	Maison de la Loire	Association	1 400,00
Favoriser l'action pédagogique	Prévention Routière	Association	200,00
Favoriser l'action pédagogique	Amicale Sapeurs-Pompiers	Association	400,00
Maintien d'un comité d'entreprise pour la prise en charge de cadeaux de Noël, de médailles et de dépenses exceptionnelles pour les agents municipaux	APECA	Association	2 500,00
Organisation de manifestation pour promouvoir la ville	Synd. Des vins	Association	800,00
Favoriser l'animation pour les fêtes commerciales	Union Commerciale Val d'Amboise	Association	3 000,00
Favoriser la promotion et l'animation des marchés en Touraine	Synd. Des commerçants des Marchés SCMFT	Association	8 000,00
Actions sociales, familiales et culturelles définies selon convention pluriannuelle	Association Charles Péguy	Association	166 000,00
Poste adulte relais médiateur	ASHAJ	Association	2 300,00
Poste adulte relais médiateur	Association Charles Péguy	Association	3 000,00

Par ailleurs, des crédits à hauteur de 150 640 € sont également prévus au Budget Primitif 2021 pour les aides aux projets :

Aides aux projets aux Associations	Associations (répartition après vote BP)	Associations	13 900,00
Projets pédagogiques scolaires	Divers écoles (à répartir)	Associations	25 530,00
Aides aux projets aux Associations	Associations (répartition après vote BP)	Associations	27 600,00
Actions éducatives et animations (contrat de ville et CLSPD)	Associations non définies (répartition après vote BP)	Associations	83 610,00

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 mars 2021.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Attribution des subventions

La Commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions ci-dessous pour un montant total de 264 650 €.

Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
-------	--------------------	---------------------------------	--------------------------

Initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Gymnastique	Association	1 500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Badminton	Association	500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Avenir d'Amboise Athlétisme	Association	3 000,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Football	Association	24 000,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Tir à l'Arc Les Archers du club d'Amboise	Association	500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Tennis	Association	5 000,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Tennis de table	Association	1 700,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Gym	Association	750,00
Promouvoir découverte et initiation de la pêche	Gaule Amboisienne	Association	1 000,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Karaté Club Amboisien	Association	500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Amicale des Randonneurs Cyclotouristes Amboisiens	Association	350,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Sporting Club Amboisien	Association	3 300,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Judo Club Amboise	Association	2 000,00
Favoriser l'animation de quartier par la pétanque	Association Sports Loisirs Malétrene - Pétanque	Association	500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Amboise Twirling bâton	Association	1 000,00
Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP George Sand	Association	250,00
Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP Paul Louis Courier	Association	250,00
Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP A. Paré	Association	250,00
Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	OCCE RICHELIEU	Association	250,00
Participation au transport des classes primaires dans les structures sportives ou manifestations sportives	USEP J. Ferry	Association	250,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Amicale USEP Amboise	Association	250,00
Initiation à la pratique physique et sportive	ASTAG	Association	300,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Billard Club Val d'Amboise	Association	1 000,00

Participation à l'organisation d'un nombre croissant de courses cyclistes	UCANN Union Cycliste Amboise Nazelles-Négron	Association	2 000,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Ecole de Wushu	Association	500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Les Mousquetons d'Amboise	Association	500,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Athlétic Club Amboisien Nazelles-Basket	Association	2 000,00
Favoriser l'aide aux Associations	Dynasso Plus	Association	1 250,00
Initiation à la pratique physique et sportive	Amboise Roller Club	Association	750,00
Participation à l'organisation de concerts pour promouvoir le chant	Chorale Chante Loire	Association	600,00
Participation à l'organisation de concerts d'orchestres pour promouvoir la musique	Orchestre d'Harmonie	Association	1 000,00
Favoriser l'organisation de spectacles à la valeur culturelle dans les écoles	Jeunesses Musicales de France	Association	750,00
Participation à l'organisation spectacle	SALSAMANIA	Association	400,00
Participation au fonctionnement de Radio Active	Dynasso Plus	Association	3 000,00
Favoriser l'aide sociale aux personnes en milieu rural	Aide à domicile en milieu rural	Association	1 400,00
Accueil des personnes et familles nouvellement arrivées	Accueil des Villes Françaises AVF	Association	300,00
Favoriser le lancement du projet de transport accompagné	ASSAD	Association	3 000,00
Favoriser l'aide aux familles pour des sorties culturelles	La Pause Alois	Association	200,00
Favoriser l'organisation d'une journée d'information sur le handicap	APF paralysés de France	Association	150,00
Favoriser l'aide culturelle aux aveugles et mal voyants	Bibliothèque Sonore de Tours	Association	300,00
Participer au soutien des veufs et veuves	FAVEC 37	Association	300,00
Favoriser l'information juridique auprès des femmes et des familles	CIDFF 37	Association	200,00
Favoriser le déplacement des personnes démunies	DICCA	Association	650,00
Association d'insertion	Objectif	Association	3 300,00
Maintenir les aides aux combattants démunis	1838e section des médaillés	Association	300,00
Participation organisation animation	SOLDATS DE L'EMPIRE	Association	5 000,00
Maintenir les aides aux combattants démunis	F.O.P.A.C	Association	300,00
Maintenir les aides aux combattants démunis	ADIRP 37	Association	500,00
Permettre de sensibiliser et faire découvrir les richesses naturelles et culturelles de la Loire à tous citoyens	Maison de la Loire	Association	1 400,00
Favoriser l'action pédagogique	Prévention Routière	Association	200,00
Favoriser l'action pédagogique	Amicale Sapeurs-Pompiers	Association	400,00

Maintien d'un comité d'entreprise pour la prise en charge de cadeaux de Noël, de médailles et de dépenses exceptionnelles pour les agents municipaux	APECA	Association	2 500,00
Organisation de manifestation pour promouvoir la ville	Synd. Des vins	Association	800,00
Favoriser l'animation pour les fêtes commerciales	Union Commerciale Val d'Amboise	Association	3 000,00
Favoriser la promotion et l'animation des marchés en Touraine	Synd. Des commerçants des Marchés SCMFT	Association	8 000,00
Actions sociales, familiales et culturelles définies selon convention pluriannuelle	Association Charles Péguy	Association	166 000,00
Poste adulte relais médiateur	ASHAJ	Association	2 300,00
Poste adulte relais médiateur	Association Charles Péguy	Association	3 000,00

Par ailleurs, des crédits à hauteur de 150 640 € sont également prévus au Budget Primitif 2021 pour les aides aux projets :

Aides aux projets aux Associations	Associations (répartition après vote BP)	Associations	13 900,00
Projets pédagogiques scolaires	Divers écoles (à répartir)	Associations	25 530,00
Aides aux projets aux Associations	Associations (répartition après vote BP)	Associations	27 600,00
Actions éducatives et animations (contrat de ville et CLSPD)	Associations non définies (répartition après vote BP)	Associations	83 610,00

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS :

- D'approuver l'attribution de ces subventions, prévues et annexées au Budget Primitif 2021 de la Ville d'Amboise.

POUR : 24

CONTRE : 9 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI)

ABSTENTION :

DÉBAT

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des questions ? Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Merci Monsieur le Maire de m'avoir donné la parole et merci à Monsieur BONY pour cette présentation. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit initialement, à savoir que nous notons une baisse des subventions pour l'ensemble des associations et pas que pour le sport, à hauteur de 11 230 euros soit moins 3%. Lors de la Commission Sports, il a été demandé d'expliquer un peu les critères d'attribution alors vous avez donné des grandes lignes de critère qui ressemblent assez étrangement à ceux qui sont développés sur l'Agence Nationale du Sport. Avec des critères qui permettent d'avoir un impact financier mais est-ce que c'est également réalisable sur Amboise ? Pourquoi pas. Mais ça c'est un choix, on n'a pas à juger.

Juste les modalités d'attribution des aides aux projets. Ça reste encore d'un flou artistique, il y a quand même et vous l'avez évoqué des sommes assez importantes. Et nous aurions aimé savoir comment ces aides allaient être attribuées ?

Aucune discussion en commission, ce qui est un peu gênant parce que c'est à la prochaine commission qu'on aura éventuellement ces critères et ça sous-entendra qu'éventuellement les dirigeants de ces associations n'auront pas ces mêmes critères avant un certain nombre de semaines. Ce qui est un peu gênant parce que c'est eux qui peuvent avoir la primeur de la chose. Donc nous espérons quand même que ces critères pourront être évoqués lors des différentes commissions et qu'après ils seront présentés sinon à quoi servent les commissions ?

Lorsqu'on rentre dans les détails, vous l'avez expliqué certaines associations n'ont pas demandé, d'autres s'étonnent de pas avoir de réponses, nous on a constaté qu'il y a pas loin de douze associations qui ont vu leurs subventions passer à zéro dont toutes les associations de jumelage, qui se démènent au quotidien. Et je pense notamment à l'association Amboise – Fana qui œuvre pour Fana ville du Mali jumelée avec Amboise et qui œuvre pour la scolarisation des jeunes filles du village. Zéro euro, zéro euro pour le jumelage.

Donc si on peut constater, c'est peut-être assez rapide, mais cette année aucune association de jumelage ne percevra des subventions directes et se verra attribuer ou non des aides aux projets de façon totalement aléatoire. On peut présupposer que ça peut être sur des aides aux projets mais on n'est pas sur une forme de subvention, sur un compte acté, mais bien sur une logique un peu aléatoire.

Vous évoquez un certain nombre de projets donc j'imagine, parce qu'on n'a pas bien repéré ce qu'étaient les Soldats de l'Empire, on présuppose que ça devait être un projet et une animation qu'il put y avoir au mois de septembre et sur deux jours le week-end. Donc vous attribuez une subvention de fonctionnement alors que c'est un projet. Est-ce qu'on n'est pas typiquement dans une ligne d'aide au projet ? C'est une vraie demande, c'est une vraie question.

On a vu d'autres associations qui ont vu augmenter leur subvention, d'accord très bien, et d'autres leur subvention a baissé, sans que nous sachions vraiment les critères de ces hausses et de ces baisses. Vous évoquez effectivement nouveaux dossiers, plus de demandes, plus de documents, ok très bien. Mais lorsque ça vous a été demandé lors de la dernière commission, les réponses ont été assez vagues. Donc est-ce que vous pouvez nous préciser un petit peu plus les choses en conseil ce soir ?

Et puis, mais ça ça reste purement philosophique de notre point de vue, après on respecte le vôtre il n'y a aucun problème, nous pensons qu'il aurait été particulièrement urgent d'attendre avant de lancer des expérimentations qui ne font et qui ne feront que provoquer des interrogations, des lassitudes et peut-être un grand désarroi auprès des bénévoles alors que le monde associatif vit ses pires crises, nous pensons que la collectivité aurait dû apporter de la stabilité et non de la confusion au sein des associations amboisiennes. Notamment en maintenant au moins tous les niveaux de subventions à l'identique de ce qu'il y avait ou de ce qu'il pouvait avoir été demandé ou ce sur quoi les associations attendaient. On sait très bien que les associations pour certaines demandent beaucoup, d'autres moins. Mais peut-être une forme de stabilité au moins sur ce budget-là. Etant donné que bon nombre d'associations sportives vont avoir beaucoup de situations de demandes de remboursement d'adhésion et ils ne vont pas pouvoir faire face, bons nombres sont aussi avec des salariés. Et voilà donc c'est aussi un projet global, donc globalement voilà nos interrogations. D'autres ont vu, comme Dynasso, perdre 7 000 euros environ, sur la demande, 7 000 euros sur 10 000. Ce qui fait quand même une grande ligne. Est-ce que cette association comme une autre va les récupérer l'année prochaine ou pas ? Quels ont été les critères ?

M. BOUTARD : Monsieur RAVIER, vous êtes aujourd'hui dans une posture qui me surprend un petit peu je ne vous le cache pas. Je vais laisser Monsieur BONY apporter un certain nombre de points sur ces attributions, sur ces aides. Encore une fois, je trouve surprenant que vous puissiez croire un seul instant que nous n'ayons pas écouté les dirigeants des associations, qui pour certaines avaient une forte attente d'écoute, forte attente de considération, forte attente peut être d'adaptation. Et qu'il y a un point important, c'est que Monsieur BONY, Monsieur HELLOCO, Madame ARNOULT, Madame THOMERE, ont vu les associations, les ont entendus. Alors ne vous faites pas l'avocat d'une victime qui n'existerait pas. Et en aucun cas les associations sont maltraitées, malmenées. On parle encore une fois d'amboisiens, on n'est quand même pas là pour prendre les amboisiens pour victimes, pour coupables, enfin je sais pas moi. Vous êtes dans une démarche pensant que tout ce que vous avez fait on doit le reconduire, comme ça, à la ligne près. On aurait peut-être dû reprendre le budget 2020, le poser sur la table et changer le zéro en un. Et encore vous m'auriez sans doute fait beaucoup de reproches.

Mais les associations ont été entendues. Et ça n'est pas une surprise pour elles puisque pendant la campagne électorale, nous les avons vu les dirigeants d'entreprise, nous les avons reçus, sur cette idée d'aide au projet.

Comment vous pouvez-dire qu'une subvention est donnée de façon aléatoire ? C'est de l'argent public. Il y aura des critères, il y aura l'envie de porter. Laissez travailler les élus. Vous ne pouvez pas leur demander en neuf mois de faire ce qui n'a pas bougé pendant les six dernières années. Enfin quand même. Laissez les élus et les services. On aurait pu reconduire comme ça, de façon mécanique, les subventions. Et ça ne devient plus une subvention, ça devient un fonds de roulement. Et il y a la volonté d'accompagner les associations, aussi sur le plan matériel, sur la mise à disposition d'un certain nombre d'outils, vous le savez comme moi.

Vous avez vu quand même que le Forum des associations qui était organisé en septembre dernier n'a jamais eu un tel succès ?

Donc on ferait plaisir aux associations en leur faisant un forum et on leur donnant une claque dans le dos au budget d'après ? Non.

C'est pas notre vocation, c'est de l'argent public. Les subventions d'ailleurs sur ces aides à projet passeront en Conseil Municipal et en commission, bien sûr. Comme ça a été fait sous tous les autres mandats. Une subvention, même sur une aide à projet, doit passer en Conseil Municipal et sera attribué... Les critères seront travaillés avec les présidents d'association aussi. Ils ont été entendus, ils ont été reçus et c'est un travail de groupe, qui est intéressant d'ailleurs de peut-être mettre comme le disait Madame GAUDRON, de se remettre en cause et de travailler peut-être différemment. Et là je partage totalement l'avis de Madame GAUDRON aussi sur ce sujet.

Sur un dernier point quand même, en aucune et je fais toute confiance en Monsieur BONY, Monsieur HELLOCO, en Madame ARNOULT et en Madame THOMERE, à donner des subventions à la tête du client. Comme ça c'est dit, moi je n'ai pas de client. Il y a des amboisiens qui veulent porter des projets, nous les accompagnerons, et nous les accompagnerons au mieux. Et je laisse donc la parole à Monsieur BONY pour vous expliquer un certain nombre de points sur lesquels vous nous avez questionné.

M. BONY : Merci Monsieur le Maire. Monsieur RAVIER, je vais revenir sur certains points qui ont peut-être été déjà un peu traités par Monsieur le Maire, mais effectivement, nouveau Conseil Municipal, nouveau dossier de demande d'attribution a été constitué avec un certain nombre de questions complémentaires qui nous ont permis d'élaborer des tableaux de synthèse. Enfin les agents ont élaboré des tableaux de synthèse qui nous ont permis d'avoir de très nombreuses réponses ou en tout cas d'éléments, sur la situation notamment la situation financière de chaque

association. Et donc nous avons répondu en fonction aussi de leurs demandes. Nous n'allons pas donner plus que ce qu'ils nous demandent bien entendu.

Nouveauté, il y a eu dans le cadre d'un nouveau Conseil Municipal, on s'attendait à avoir aussi de nouvelles demandes, c'est-à-dire que comme il y avait un poids de l'habitude, d'avoir depuis un certain nombre d'années toujours la même chose, et bien cette année on a vu de nombreuses associations nous demandaient des subventions complètement différentes de ce qui était attribué ces dernières années. Donc il a fallu faire des arbitrages et notamment le premier qui leur a été expliqué durant les réunions de travail que nous avons faites avec eux, c'était d'attribuer une part plus importante à l'aide à projet. Cette aide à projet, évidemment fera l'objet durant les prochains mois d'analyse de ces demandes, mais sont déjà un peu identifiées puisque dans nos dossiers de demandes que nous avons transmis à chaque association, les associations ont répondu sur leurs besoins de fonctionnement mais également sur leurs besoins en termes de projet.

Donc nous avons déjà en face de ces 26 700 euros, un certain nombre de projets identifiés et qui seront présentés lors des prochaines commissions.

Mais ce n'est pas parce qu'aujourd'hui les associations ont un certain nombre de projets qu'ils vont pouvoir se réaliser. Notamment parce que la situation aujourd'hui est assez aléatoire pour savoir si vraiment on pourra aller au bout de ces projets.

Donc se garder cette manne va permettre de répondre aux projets mais pourra aussi peut-être répondre à un certain nombre de besoins des associations en difficulté.

Je tiens à préciser que sur l'ensemble des dossiers qui nous ont été présentés, la belle surprise, la bonne surprise, c'est que très peu d'associations présentent à aujourd'hui mais on sait que la situation va pouvoir peut-être encore évoluer, présentent de sérieuses difficultés. Je dirai même aucune association ne présente de réelles difficultés.

Mais, dans les mois qui viennent, il vaut mieux en garder un petit peu sous le pied parce que les difficultés, comme pour les entreprises, les difficultés vont arriver dans les semaines, dans les mois qui viennent.

Donc cette somme sera attribuée en fonction des projets déjà identifiés, en fonction des projets qui pourront encore arriver et en fonction des associations qui le signaleront. Nous avons déjà reçu la semaine dernière d'ailleurs qui nous a signalé un besoin de remboursement de cotisations d'adhésions. Ça pourra peut-être faire l'objet justement d'une attribution complémentaire.

Vous avez parlé de Dynasso, juste un mot pour vous répondre.

En ce qui concerne Dynasso, cette association, entre autres, a porté les autres années un soutien assez important aux organisateurs du Festival Les Courants. Cette année, sur l'aspect établissement de bulletins de paye notamment, c'était un accompagnement qui était réalisé mais le montant qui était habituellement attribué sur la part sports, puisqu'il y a plusieurs demandes de subventions pour cette association, ne se justifie en rien puisqu'il y a en face très peu voire pas du tout identifiées d'associations sportives amboisiennes qui sollicitent Dynasso en tant que soutien ou accompagnement. Et vu que le festival n'aura pas lieu. On maintient la subvention au titre de l'aide apportée aux associations sportives amboisiennes, toutefois il n'en a pas été identifiées. Il y avait malgré tout un très fort décalage entre la somme forte allouée, je parle spécifiquement pour le sport, et qu'en réalité il n'y avait pas.

Pour les Soldats de l'Empire, je laisserai Monsieur BOUTARD répondre plus précisément à cette question.

M. BOUTARD : Merci mon cher collègue. Je vais vous répondre pour les Soldats de l'Empire. C'était effectivement une manifestation portée financièrement et entièrement par la ville. Cette manifestation qui s'appelait Les Revues Historiques. Nous avons reçu leurs dirigeants et nous les

avons invités à se constituer en association. Ce qu'ils ont accepté tout de suite. Pour leur expliquer que les services de la ville, que cette Revue Historique pouvait se maintenir, mais qu'en tout cas ce ne serait plus la ville qui la porterait entièrement comme une manifestation ville. Là-dessus, je les ai reçus avec Madame GUERLAIS et la conversation a été tout à fait courtoise, et nous avons souhaité les accompagner à hauteur de 5 000 euros et je crois que c'est tous les deux ans, oui tous les deux ans. Et apporter un peu de soutien logistique de la ville. Les dirigeants ont trouvé que c'était un passage qui était intéressant alors que tout le monde aurait pu croire qu'on aurait supprimer les Revues Historiques. Il n'en est pas question. Et je trouve qu'il était plus sain d'ailleurs, puisque je me souviens d'attribution de la ville à hauteur de 120 à 150 euros à un nombre considérable d'associations. Nous avons repris le montant des soutiens aux associations qui viennent faire les animations qui est ce montant de 5 000 euros. Pour l'explication sur les Revues Historiques et nous avons des échanges courtois avec les dirigeants de cette association.

Mme ARNOULT : Monsieur le Maire si je peux me permettre.

M. BOUTARD : Oui Marie.

Mme ARNOULT : Juste un propos complémentaire à ce qui vient d'être présenté par mon collègue José BONY concernant le montant total des aides financières aux associations culturelles cette fois, pour vous préciser que le montant reste identique sur la totalité par rapport à 2020. Il n'y a pas de baisse du tout. Ce qui évolue, et je tiens à insister là-dessus, c'est bien sur la répartition entre les subventions et les aides à projets mais la totalité de l'enveloppe sur les aides financières reste identique et donc pas de baisse en ce qui concerne les associations culturelles.

M. BOUTARD : Oui et nous y reviendrons au moment du compte administratif mais là aussi les associations mais aussi les compagnies, tout le secteur culturel et il y a un certain nombre de compagnies qui ne vont pas bien du tout. Certaines ne s'en remettent pas. Il y a de l'animation qui est faite en ce moment dans les écoles avec le respect des gestes sanitaires. Et on a bien fait de la faire le plus vite parce qu'à partir de lundi ce ne sera plus possible. Mais en tout cas pour les spectacles qui ont dû être annulés puisque reportés une fois, deux fois, trois fois et les compagnies nous disent nous on arrête. Les engagements, les versements, les acomptes ne seront pas demandés. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de retours de la demande des acomptes. Ils sont versés et ils seront entièrement maintenus pour ces compagnies. Et je pense que là aussi on va avoir de très mauvaises surprises sur le secteur culturel mais en tout cas c'est très complexe et c'est pour ça que nous ne faisons plus d'annonces de spectacles. Puisque que quand on fait des annonces, il n'y a rien de pire que d'annoncer leurs suspensions ou leurs reports. C'est encore plus pénible que d'annoncer la fermeture de toutes les infrastructures. C'est complexe, oui c'est complexe. Et on essaie de soutenir au maximum tous nos partenaires.

Y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Non simplement est-ce que vous pouvez nous donner des précisions par rapport aux trois associations de jumelage pour lesquelles on n'a pas eu de retour.

M. BOUTARD : Les associations de jumelage, les projets qui ont été présentés mais je peux laisser Madame THOMERE répondre, qui a la délégation jumelage.

Mme THOMERE : Alors oui c'est des projets qui ont été examinés avec ma collègue qui est donc Adjointe à la Culture puisque ces associations de jumelage présentaient des projets notamment

culturels. Donc sur ces associations effectivement les projets étaient identiques à l'année 2020, et n'ont pas pu être réalisés en 2020 pour cause de Covid. Donc le budget n'a pas été dépensé. Voilà la raison pour laquelle cette année, pour ces associations de jumelage, effectivement pour le moment, les projets étant identiques, on n'a pas souhaité renouveler tout simplement l'accord du budget. Maintenant ça reste encore ouvert.

M. BOUTARD : La subvention 2020 a été versée pour leurs projets, ils n'ont pas fait leurs projets, projets qu'ils veulent reporter en 2021, ils ne demandent pas de financements supplémentaires. Maintenant, ils pourront répondre n'est-ce-pas Françoise, ils pourront répondre aux appels à projets.

Mme THOMERE : C'est ça.

M. BOUTARD : Bien sûr, pour venir en aide à leurs actions. On a vu toutes les associations, en tout cas on était en contact avec la quasi-totalité, je ne vous cache pas que certaines associations de jumelage dont une dirigeante que j'aime beaucoup, avec qui j'ai une relation d'amitié de très longue date, ne va pas bien du tout. Nous avons un contact assidu avec la ville de Vinci puisque j'espère pouvoir m'y rendre avant l'été à l'invitation de son Maire. Nous cherchons encore l'association de jumelage qui s'occupe avec l'Espagne. On n'a pas trouvé. Donc on a un jumelage avec l'Espagne qui est un peu un jumelage surprenant, porté par personne. Donc j'ai quand même écrit à mon collègue espagnol.

Sur le Japon, là-aussi l'association c'est compliqué mais j'ai écrit à mon collègue japonais.

Sur celle de Boppard, c'est une association dynamique et nous l'avons accompagné entre autres au moment du Marché de Noël, ainsi que l'association qui est jumelée avec la Roumanie. Donc on leur a permis de faire des activités.

Quant à l'association avec Vinci, nous avons effectivement des échanges par mail et là, je pense qu'il y a des gens qui ont faim non ? Nous on commence hein. Je pense qu'il y a des échanges qui doivent renaître et c'est un peu compliqué, il y avait un tas de projets de visites de délégations, de déplacements. Je devais aller aussi aller à Boppard, tout ça bien sûr est remis en cause. Mais les associations de jumelage ne sont pas laissées pour compte. C'est en fonction de leurs projets. Je trouve que c'est une relation tellement plus saine. Vous avez un projet, on va vous soutenir plus cette année. On a moins de projets et bien on a moins de soutien. C'est logique, c'est le travail avec les associations, c'est l'adaptabilité.

Donc mes chers collègues, je vais mettre aux voix cette délibération et vous proposer d'approuver l'attribution de ces subventions prévues et annexées au budget primitif 2021 de la Ville d'Amboise. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Neuf abstentions et tous les autres votent pour. Je vous remercie.

M. BOUTARD : Délibération numéro 10 sur l'attribution de subventions supérieures à 23 000 euros. Cette délibération va être un tout petit peu modifié, je vous expliquerai pourquoi à la fin.
José BONY.

Monsieur BONY donne lecture du rapport.

Une collectivité territoriale doit conclure une convention avec tout organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention lorsque son montant annuel excède 23 000 €.

La Commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent. Ce soutien est particulièrement fort pour les associations à caractère social. Ainsi, la Commune d'Amboise décide de proposer l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- 166 000 € pour le Centre Charles Péguy
- 24 000 € pour l'Athlétic Club Amboisien Football

Le versement de cette subvention ne peut être effectué qu'après la signature d'une convention entre la Commune et chaque partenaire précité. Cette convention doit permettre l'établissement d'objectifs et la mise en lumière de l'intérêt public de chaque établissement.

Les conventions signées sont jointes en annexe à la présente délibération.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 mars 2021.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des questions ? Pas de question, pas de remarque ? Je vais simplement rajouter deux formules importantes dans les propositions qui vous sont faites. C'est-à-dire d'approuver l'attribution de ces subventions, prévues au Budget Primitif 2021 de la Commune d'Amboise, d'autoriser Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'un an, maintenant la subvention à la hauteur de celle de 2020 pour le Centre Charles PEGUY, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention pour l'année 2021 avec les mêmes objectifs et prenant en compte la demande de subvention formulée par la Club Athlétic Club Amboisien Football.

Vous aviez en annexes les deux conventions, il faut effectivement en signer des avenants pour qu'ils puissent toucher leur subvention. Voilà pourquoi je rajoute ces deux formulations importantes. Sachant que cette année 2021 sera l'année de la remise en place des conventions les CPOM, les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, avec un nombre important d'organismes.

Voilà mes chers collègues, y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Attribution de subventions supérieures à 23 000 euros

Une collectivité territoriale doit conclure une convention avec tout organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention lorsque son montant annuel excède 23 000 €.

La Commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent. Ce soutien est particulièrement fort pour les associations à caractère social. Ainsi, la Commune d'Amboise décide de proposer l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- 166 000 € pour le Centre Charles Péguy
- 24 000 € pour l'Athlétic Club Amboisien Football

Le versement de cette subvention ne peut être effectué qu'après la signature d'une convention entre la Commune et chaque partenaire précité. Cette convention doit permettre l'établissement d'objectifs et la mise en lumière de l'intérêt public de chaque établissement.

Les conventions signées sont jointes en annexe à la présente délibération.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 23 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de ces subventions, prévues au Budget Primitif 2021 de la Commune d'Amboise,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'un an, maintenant la subvention à la hauteur de celle de 2020 pour le Centre Charles PEGUY,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention pour l'année 2021 avec les mêmes objectifs et prenant en compte la demande de subvention formulée par la Club Athlétic Club Amboisien Football.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 11, sur l'éducation. Organisation de la semaine scolaire à partir de la rentrée scolaire 2021/2022.

Je laisse la parole à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA.

Monsieur BOUCHEKIOUA donne lecture du rapport.

Le décret n° 2017- 1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, autorise les communes qui le souhaitent, à demander une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Éducation le 16 mars 2021.

Les Conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville d'Amboise ont été consultés et ont donné un accord unanime pour une répartition des heures hebdomadaires d'enseignement sur quatre jours.

Il est proposé au Conseil Municipal, après délibération,

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour les trois prochaines années.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des questions ? Des remarques ? Je rappelle qu'effectivement cette décision avait fait l'unanimité dans le dernier mandat et que je pense qu'il est plus serein, mais c'est un sentiment personnel, de ne pas modifier tous les ans les rythmes scolaires des enfants.

Voilà, en tout cas, si vous n'avez pas de question et pas de remarque, je vais vous demander d'autoriser le maire à demander le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour les trois prochaines années.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : ÉDUCATION

Organisation de la semaine scolaire à partir de la rentrée scolaire 2021/2022

Le décret n° 2017- 1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, autorise les communes qui le souhaitent, à demander une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Éducation le 16 mars 2021.

Les Conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville d'Amboise ont été consultés et ont donné un accord unanime pour une répartition des heures hebdomadaires d'enseignement sur quatre jours.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour les trois prochaines années.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : délibération numéro 12. Education. Projet éducatif de territoire 2021/2023.
Et je laisse la parole à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA.

Monsieur BOUCHEKIOUA donne lecture du rapport.

La politique éducative de la Ville d'Amboise se construit sur la volonté municipale d'offrir des temps de qualité tout au long de la journée de l'enfant mais également adaptés à leur âge et à leurs besoins.

Cette offre riche et variée se décline sur les temps scolaires et périscolaires dans un esprit de continuité éducative qui doit favoriser la concertation et la construction cohérente et complémentaire d'animations et d'ateliers.

L'enjeu du PEDT et la demande de son renouvellement, c'est de décliner les objectifs stratégiques de la Ville et ceux pris dans le cadre de l'ensemble de ses engagements contractuels (Projet de Réussite éducative) en objectifs opérationnels pour conduire des actions concrètes et partagées sur le terrain.

A ce titre, un bilan des actions conduites lors des trois dernières années a été présenté aux membres du Comité Local Education Jeunesse lors de la réunion du jeudi 28 janvier 2021.

Le Projet Educatif De Territoire doit être l'occasion de mobiliser tous les acteurs de terrain, professionnels et associations, enseignants et animateurs dans une synergie qui favorisent la complémentarité et la cohérence des actions menées.

Il permet de mieux cerner les différents temps de l'enfant, de donner pleine visibilité et valorisation aux temps périscolaires tout en structurant l'ensemble des démarches de chacun pour plus de cohérence.

Il est aussi l'opportunité de penser les actions éducatives qu'elles soient culturelles, sportives ou numériques en invitant l'enfant à être acteur de ce qui se pense et se fait. Encadré par des personnels formés, il doit pouvoir exprimer avec ses mots et son regard, tout ce qui pourra l'aider à s'épanouir et construire sa citoyenneté. Les ateliers autour du « Développement durable », la « nutrition », ou les « engagements solidaires » sont autant de thèmes qui devront être valorisés et accompagnés durant ces prochaines années. C'est à travers ce nouveau PDET, une volonté politique forte de la Municipalité.

C'est la raison pour laquelle, la Ville d'Amboise réitère auprès de l'Inspection Académique d'Indre et Loire, son engagement éducatif en présentant ce PEDT animé et réfléchi par tous les membres de la communauté éducative regroupés au sein du Comité Local Education Jeunesse (C.L.E.J).

Le projet de délibération a été présenté en Commission Éducation le 16 mars 2021.

M. BOUTARD : Merci mon cher Atman. Y-a-t-il des questions sur ce projet éducatif de territoire, qui je le rappelle est sur la partie qui concerne la ville, c'est-à-dire les temps périscolaires et toute l'animation en dehors des heures de cours, et la relation aussi avec les ALSH, c'est-à-dire la Communauté de Communes.

Y-a-t-il des interventions ? Des questions ?

S'il n'y en a pas je vais mettre aux voix et je vais vous demander d'autoriser Monsieur le Maire à demander, pour la période 2021-2023, le renouvellement du Projet Educatif De Territoire de la Ville d'Amboise auprès de la Direction Académique d'Indre et Loire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de ce vote à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : ÉDUCATION

Projet Éducatif de Territoire 2021/2023

La politique éducative de la Ville d'Amboise se construit sur la volonté municipale d'offrir des temps de qualité tout au long de la journée de l'enfant mais également adaptés à leur âge et à leurs besoins.

Cette offre riche et variée se décline sur les temps scolaires et périscolaires dans un esprit de continuité éducative qui doit favoriser la concertation et la construction cohérente et complémentaire d'animations et d'ateliers.

L'enjeu du PEDT et la demande de son renouvellement, c'est de décliner les objectifs stratégiques de la Ville et ceux pris dans le cadre de l'ensemble de ses engagements contractuels (Projet de Réussite éducative) en objectifs opérationnels pour conduire des actions concrètes et partagées sur le terrain.

A ce titre, un bilan des actions conduites lors des trois dernières années a été présenté aux membres du Comité Local Education Jeunesse lors de la réunion du jeudi 28 janvier 2021.

Le Projet Educatif De Territoire doit être l'occasion de mobiliser tous les acteurs de terrain, professionnels et associations, enseignants et animateurs dans une synergie qui favorisent la complémentarité et la cohérence des actions menées.

Il permet de mieux cerner les différents temps de l'enfant, de donner pleine visibilité et valorisation aux temps périscolaires tout en structurant l'ensemble des démarches de chacun pour plus de cohérence.

Il est aussi l'opportunité de penser les actions éducatives qu'elles soient culturelles, sportives ou numériques en invitant l'enfant à être acteur de ce qui se pense et se fait. Encadré par des personnels formés, il doit pouvoir exprimer avec ses mots et son regard, tout ce qui pourra l'aider à s'épanouir et construire sa citoyenneté. Les ateliers autour du « Développement durable », la « nutrition », ou les « engagements solidaires » sont autant de thèmes qui devront être valorisés et accompagnés durant ces prochaines années. C'est à travers ce nouveau PDET, une volonté politique forte de la Municipalité.

C'est la raison pour laquelle, la Ville d'Amboise réitère auprès de l'Inspection Académique d'Indre et Loire, son engagement éducatif en présentant ce PEDT animé et réfléchi par tous les membres de la communauté éducative regroupés au sein du Comité Local Education Jeunesse (C.L.E.J).

Le projet de délibération a été présenté en Commission Éducation le 16 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander, pour la période 2021-2023, le renouvellement du Projet Educatif De Territoire de la Ville d'Amboise auprès de la Direction Académique d'Indre et Loire.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 13 et la dernière pour ce soir, la feuille de route annuelle 2021/2026 de l'UNICEF dans le cadre de l'éducation et je laisse la parole à Atman BOUCHEKIOUA.

Monsieur BOUCHEKIOUA donne lecture du rapport.

En date du 21 octobre 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant à confirmer à UNICEF France le souhait de la Ville d'Amboise de devenir ville candidate au titre « Ville amie des enfants ».

La feuille de route vise à préciser les engagements respectifs de la Ville d'Amboise et de l'UNICEF France de 2021 à 2026.

La Ville d'Amboise s'engage à relayer les opérations proposées par UNICEF France et à y faire participer les enfants du territoire, associer le comité UNICEF aux manifestations de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse, à favoriser les actions de sensibilisation de l'UNICEF dans les établissements scolaires et dans les structures municipales, mais également auprès des élus et des agents municipaux, apporter son soutien et relayer les programmes de l'UNICEF.

L'UNICEF s'engage à réaliser les demandes de la Ville selon ses compétences auprès des enfants, soutenir et promouvoir les actions conduites par la Ville dans le cadre du réseau Ville amie des Enfants, apporter son aide et ses conseils, accompagner et conseiller les référents Ville amie des Enfants désignés par la Ville, proposer son aide pour l'organisation d'une rencontre annuelle des Villes amies des Enfants.

L'adhésion annuelle à l'UNICEF d'un montant de 200€ est prévue au budget primitif 2021.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Éducation le 16 mars 2021.

M. BOUTARD : Merci mon cher Atman. Y-a-t-il des questions ? Des remarques ?

Il n'y en a pas. Je vais donc vous proposer d'autoriser le Maire à signer la feuille de route annuelle 2021-2026 avec l'UNICEF France.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : ÉDUCATION

Feuille de route annuelle 2021/2026 _ UNICEF

En date du 21 octobre 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant à confirmer à UNICEF France le souhait de la Ville d'Amboise de devenir ville candidate au titre « Ville amie des enfants ».

La feuille de route vise à préciser les engagements respectifs de la Ville d'Amboise et de l'UNICEF France de 2021 à 2026.

La Ville d'Amboise s'engage à relayer les opérations proposées par UNICEF France et à y faire participer les enfants du territoire, associer le comité UNICEF aux manifestations de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse, à favoriser les actions de sensibilisation de l'UNICEF dans les établissements scolaires et dans les structures municipales, mais également auprès des élus et des agents municipaux, apporter son soutien et relayer les programmes de l'UNICEF.

L'UNICEF s'engage à réaliser les demandes de la Ville selon ses compétences auprès des enfants, soutenir et promouvoir les actions conduites par la Ville dans le cadre du réseau Ville amie des Enfants, apporter son aide et ses conseils, accompagner et conseiller les référents Ville amie des Enfants désignés par la Ville, proposer son aide pour l'organisation d'une rencontre annuelle des Villes amies des Enfants.

L'adhésion annuelle à l'UNICEF d'un montant de 200€ est prévue au budget primitif 2021.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Éducation le 16 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la feuille de route annuelle 2021-2026 avec l'UNICEF France.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

Information sur les décisions.

M. BOUTARD : Vous avez vu les informations sur les décisions ? Il n'y en a qu'une. Comme quoi je ne suis pas un type autoritaire qui prend les décisions tout seul. C'est mon petit côté taquin de ce soir.

Sur les marchés, marché de chauffage, avec Energie Services à compter de 5 ans à compter de sa notification.

Voilà, il n'y avait pas de question écrite.

Et bien je vais vous remercier de ce Conseil Municipal et je vais vous souhaiter un bon week-end de Pâques et surtout de faire attention à vous et vos proches.

Bonne soirée à toutes et à tous.